



Contrat de relance et de
transition écologique

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

des îles de Batz, Molène, Ouessant, Sein





Contrat de relance et de transition écologique des îles de Batz, Molène, Ouessant, Sein

Entre :

- L'île de Batz, représentée par Eric Grall, maire
- L'île de Molène, représentée par Didier Delhalle, maire
- L'île d'Ouessant, représentée par Denis Palluel, maire
- L'île de Sein, représentée par Didier Fouquet, maire
- L'association les îles du Ponant, représenté par Philippe Le Bérigot, président

d'une part,

Et

- L'Etat représenté par Philippe Mahé, Préfet du Finistère

d'autre part

PREAMBULE

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires, qui doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales.

L'ambition de ces nouveaux contrats qui constituent les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) est de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation avec les collectivités.

Ainsi, le CRTE est un processus collectif de travail qui est l'occasion d'un dialogue entre collectivités, permettant d'enrichir le projet de territoire (stratégie, priorités), de favoriser les coopérations inter-territoires et de mettre en cohérence les projets.

Faisant référence pour la mise en place des financements à venir, ces contrats intègrent les enjeux de transition écologique, économique et sociale portés par les politiques nationales.

ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT

Les CRTE ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le présent CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire des îles communes du département du Finistère, autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au

profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

1.1 - Contenu du CRTE

Le CRTE est destiné à accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires concernés

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire

Le contenu du présent contrat est conçu sur mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

1.2 - Dispositifs contractuels passés existants ou prévus concernant ces territoires impliquant l'État

Dispositif contractuel	Déclinaison sur les îles	Période d'activité concernée
Territoire à énergie positive pour la croissance verte	TEPCV îles du Finistère	Mai 2016 à mai 2019
Contrat de Plan Etat-Région	Volet insularité	2015/2020
Contrat de transition écologique	CTE pour le territoire des îles du Ponant : Sein, Molène et Ouessant – signé le 29/07/2020	juillet 2020 à juillet 2023
Stratégie de Façade maritime – adopté le 24/09/2019	Dispositif de suivi – approuvé par arrêté préfectoral du 18/11/21	Adoptée le 24/09/2019
	Plan d'actions – en cours de valorisation	
Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte		2017
Programmation pluri-annuelle de l'énergie	Annexe 10 spécifique aux îles du Ponant habitées à l'année et non interconnectées avec le continent	Adoptée par décret du 21/04/2020

Plan national d'Adaptation au changement climatique		2018
Contrat local de santé des îles bretonnes		Octobre 2016 à octobre 2022
Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027	Volet insularité	En cours de préparation

1.3 - Evolution du CTE vers un CRTE

Cet outil CTE :

- a pour objectif d'engager la mutation des territoires autour de projets durables et concrets, au service du quotidien des habitants et des salariés, en participant à l'évolution des collectivités locales, des associations et des entreprises ;
- vise à accompagner les collectivités locales et soutenir la transformation écologique. Il s'agit donc d'une co-construction avec les territoires qui font le pari d'une transition écologique génératrice d'activités économiques et d'opportunités sociales.

Pour les trois îles finistériennes du Ponant concernées, Sein, Molène et Ouessant, le CTE a été signé le 29 juillet 2020 par le préfet du Finistère, l'association des îles du Ponant, les maires de ces 3 îles, ainsi que par les présidents de l'ADEME et de la Caisse des Dépôts-Banque des Territoires.

Signé pour une durée de 3 ans, son ambition et ses orientations stratégiques sont :

- ambition : la décarbonisation énergétique des îles non raccordées au réseau électrique continental
- orientations stratégiques :
 - autonomie énergétique
 - implication citoyenne à la transition énergétique
 - développement de la mobilité décarbonnée sur Ouessant
 - limitation à la source et valorisation sur place des déchets en ressources.

Les 12 actions retenues et actuellement en cours du CTE ont vocation à être reprises pour être finalisées dans le cadre du CRTE.

L'île de Batz, non signataire du CTE, n'est pas une zone non interconnectée (ZNI) au réseau électrique continental. Cependant, les actions du CTE compatibles avec son statut énergétique ont vocation à être étendues à son territoire. C'est une des ambitions du CRTE en matière de décarbonisation pour l'île de Batz.

ARTICLE 2 : PRESENTATION DU TERRITOIRE

Parmi les 15 îles du Ponant, et les 5 îles finistériennes : Batz, Ouessant, Molène, Sein, archipel des Glénan, seul ce dernier, rattaché administrativement à la commune de Fouesnant, n'est pas inclus dans le CRTE des îles finistériennes

L'Association Les îles du Ponant (AIP) réunit depuis 50 ans (1971) élus et responsables socio-professionnels de ces îles, qui présentent des enjeux communs dans des contextes différents, en vue notamment du maintien de territoires abritant des communautés insulaires actives et attractives.

Situées à l'extrême ouest de la métropole, les îles finistériennes du Ponant contribuent à l'image du Finistère par des particularités prononcées en matière d'attractivité, de paysages et de singularités du Finistère lui-même, mais aussi de la Région Bretagne.

Ces territoires littoraux par excellence sont particulièrement sensibles et fragiles, et cumulent des contraintes en termes de risques, d'accessibilité, de pression foncière, de démographie, de biodiversité, de ressources naturelles...

Ces îles se distinguent selon leurs propres particularités : densité de population, distance par rapport au continent, fréquence et modalités d'accès et de transport, caractéristiques physiques et naturelles, ...

Ces quatre îles sont toutes mono communales ; deux d'entre elles font partie d'un établissement public de coopération intercommunale (*Batz, Haut Léon communauté, et Molène, communauté de communes du Pays d'Iroise*), les deux autres ont fait le choix de ne pas intégrer d'EPCI (*Ouessant et Sein*). Leurs enjeux sont néanmoins communs et elles partagent de nombreux intérêts.

Les enjeux de l'inter-territorialité sont importants :

➤ entre les îles elles-mêmes

Pionnières sur le sujet, les îles du Finistère ont lancé en 2015 un engagement pilote de grande ampleur sur les plans écologique et énergétique, notamment Sein, Molène, Ouessant, non raccordées au réseau électrique continental. Les ambitions s'expriment à travers deux programmes opérationnels pour lesquels l'AIP est lauréate pour le compte des communes insulaires :

- l'appel à projet de la Région Bretagne « Boucle Énergétique Locale » (BEL) pour les îles de Sein, Molène et Ouessant

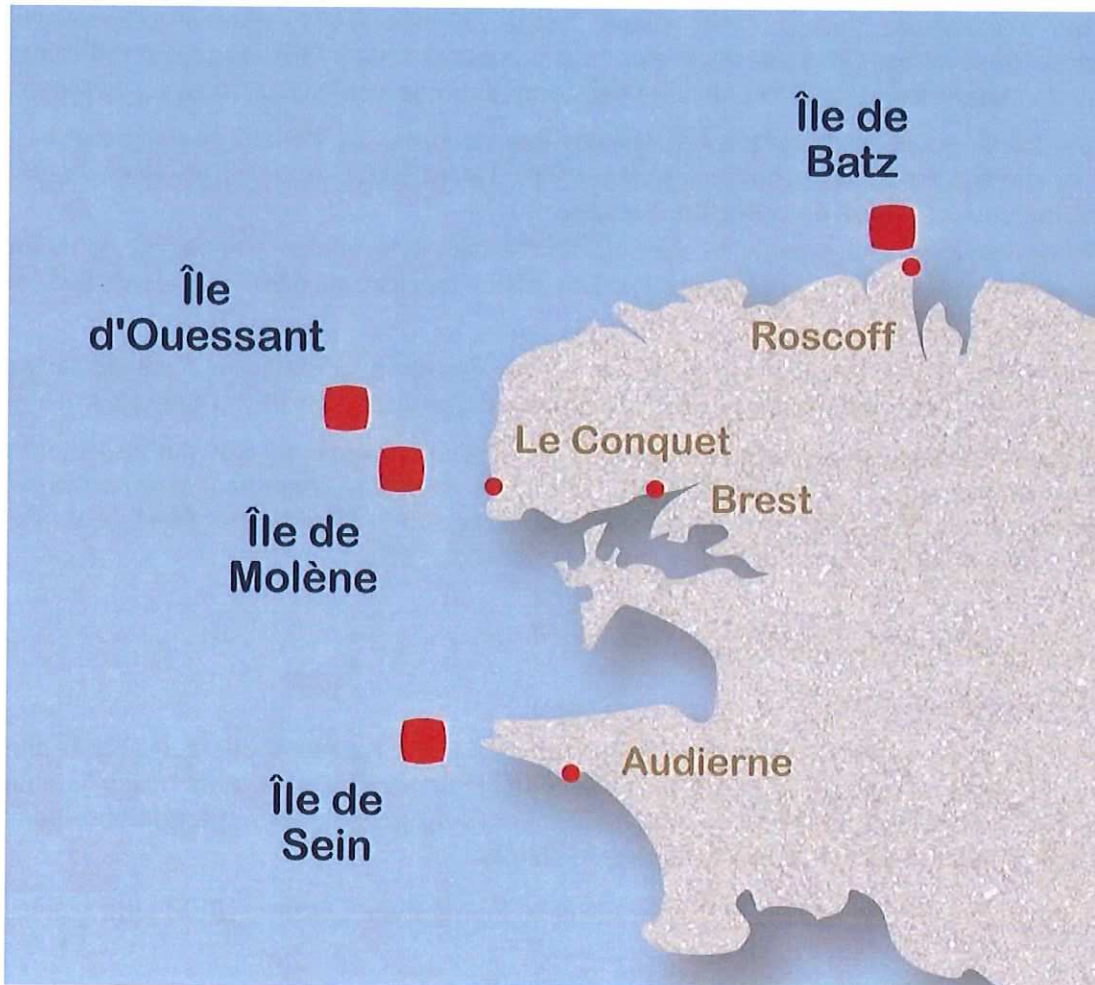
- l'appel à projet national « Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV) pour les 5 îles finistériennes de Batz, Molène, Ouessant, Sein et Saint-Nicolas des Glénan ;

➤ mais aussi naturellement entre les îles et leur territoire de rattachement par des liaisons de proximité.

Le présent CRTE a en outre vocation à s'adosser au volet territorial « îles » du CPER 2021/2027.

Le CPER 2015-2020 comportait déjà un volet insularité des îles du Ponant dont ont bénéficié les 5 îles Finistériennes.

Conformément à l'accord de relance et projet CPER Bretagne signé le 18 février 2021 entre la ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales, le préfet de région et le président de région, un nouveau contrat sera signé avec l'association des îles du Ponant par l'État, la Région, et les départements le souhaitant.



Les quatre îles Finistériennes du CRTE et leur port d'attache

Les îles sont porteuses dans l'imaginaire collectif d'une forte image associée à une très forte attractivité pour une majorité de nos contemporains. Elles constituent pour le Finistère une particularité de son territoire, et renforcent son image littorale.

2.1 - Situation générale et accessibilité

Les 4 îles finistériennes habitées à l'année : Batz, Ouessant, Sein et Molène, totalisent une superficie d'à peine plus de 20 km² (2007ha) dont 1558 ha pour Ouessant et seulement 60ha pour l'île de Sein. Leur population totalise au dernier recensement, 1 695 résidents permanents (population municipale 2018 INSEE).

Leurs disparités sont grandes : distance au continent, densité de population, fréquence et modalités d'accès et de transport. Si l'isolement lié à l'insularité se traduit différemment, il induit des particularités propres à chacune de ces îles et génère un sentiment très fort de spécificité par rapport au continent.

2.2 - Présentation succincte des données propres à chacune des îles du Finistère

Île de Batz

Sa superficie est de 305 ha pour une altitude maximum de 30 m. Les conditions hydrologiques se

caractérisent par un marnage moyen de 7,60 m en marée de vives-eaux et 3,60 m en mortes-eaux. Une zone conséquente dans sa partie Ouest, marais de Penn an Enez, est en aléas fort submersion marine à laquelle s'ajoutent diverses zones d'aléas moyens submersion à proximité des installations portuaires et de la réserve d'eau du nord de l'île.

Sa distance au continent, moins de 2 Milles nautiques lui permet d'être desservie quotidiennement par près d'une dizaine (de 8 en basse saison à 25 en saison estivale) de rotations d'une quinzaine de minutes de navires à passagers, assurées sans délégation de service public par un groupement de 3 compagnies privées. Le transport de marchandises est effectué par barges gérées par une compagnie privée. A noter, une contrainte particulière liée au marnage qui génère une distance variable au point d'embarquement sur l'île mais encore plus sur le continent avec une « estacade » découverte et exposée aux intempéries de plus de 600m à marée basse.

Avec une population municipale de 468 habitants (population municipale INSEE 2019), sa densité de population est supérieure à la moyenne des îles, mais elle a décliné rapidement ces dernières années. Batz est la seule des petites îles proches du continent qui continue à perdre des résidents permanents.

Dans le domaine de la santé, Batz dispose d'un médecin généraliste (y résidant), ainsi qu'une présence infirmière grâce à 3 infirmiers libéraux y effectuant un roulement. La fréquence des navettes permet de faire aisément un aller-retour dans la journée pour consulter des spécialistes sur le continent. L'île ne dispose pas d'EHPAD ou de maison de retraite.

Batz est aussi l'île dont la fonction touristique est la moins prononcée. Le nombre de résidences secondaires atteint 79% et il y augmente maintenant moins rapidement que sur les autres îles. En revanche, elle a conservé un vrai dynamisme agricole ainsi qu'un nombre important de pêcheurs et/ou goémoniers, ce qui explique le nombre important d'entreprises installées. La valeur moyenne du revenu imposable, proche de la moyenne des îles et la part des foyers fiscaux imposables, illustrent ces caractéristiques.

Le patrimoine de l'île de Batz est protégé à divers titres, les vestiges de la Chapelle Sainte Anne sont classés Monuments historiques, la majorité des espaces naturels sont classés au titre de la loi de 1930 sur les sites et paysages, tandis que le Conservatoire du littoral y dispose d'une zone d'intervention foncière de 56 ha et y a déjà acquis diverses propriétés dont le jardin « Georges Delaselle » un des sites les plus visités avec le phare.

Pour son alimentation en eau et électricité, l'île est raccordée au continent, les déchets sont évacués sur le continent. A noter lors du raccordement au réseau d'eau continental, de nombreuses citernes, autrefois systématiques dans chaque habitation, ne sont plus en fonction. Certaines ont été détruites ou transformées en une pièce supplémentaire : salle de bain, espace de stockage, cellier ou autre...

Île-de-Batz dispose d'une seule et unique déchetterie sur la ville, gérée par Haut Léon Communauté, accessible aux habitants Cette déchetterie permet aux particuliers d'apporter leurs déchets encombrants (déchets verts, gravats...), déchets dangereux ou toxiques, meubles, électroménagers en les répartissant dans des bennes et conteneurs spécifiques en vue de les valoriser ou tout simplement les éliminer.

Île d'Ouessant

Avec une superficie (1560 ha) pour une altitude maximale de 61 m, une trentaine de m en moyenne, elle est peu soumise au risque de submersion marine, avec cependant des points de fragilité et d'aléas en prolongement des vallons du port de Lampaul, de la plage de Corz, ainsi que divers autres ouvrages soumis aux risques liés à la dissipation de l'énergie des vagues et des houles : port d'Arlan, port de Lampaul et divers cordons de galets et zones de falaises en recul.

C'est l'île la plus éloignée du continent, (environ 1h30 depuis le Conquet et 2h30 depuis Brest) sa desserte se limite en basse saison à un bateau quotidien qui permet aux ouessantins de faire un séjour continental en une journée seulement une journée par semaine, avec le trajet le plus long de toutes les îles. En saison estivale, il y a au mieux 5 dessertes quotidiennes. Le fret est assuré par la même compagnie. C'est la seule

île qui dispose en plus d'une liaison aérienne qui contrebalance l'éloignement et la faiblesse des liaisons. Le tout dans le cadre de délégations de service public de la Région Bretagne.

Avec une population avec 863 habitants, c'est la moins densément peuplée des îles du Ponant et donc du Finistère, c'est la seule île classée en zone de revitalisation rurale. Sa population y a amorcé son déclin depuis les années 50 et semble en passe de se stabiliser ces 10 dernières années.

Concernant les services :

Pour la santé, 2-3 infirmiers, un médecin (permanence 24/24, 7j/7, répartie entre plusieurs), et une pharmacie. Cependant, son éloignement justifie la présence permanente d'aides à domicile payées par le CCAS ainsi que la venue hebdomadaire d'un dentiste. Ouessant fait partie des îles où l'aller-retour sur le continent dans une même journée est impossible quotidiennement en basse saison, sauf à utiliser l'avion qui représente une alternative plus coûteuse. La consultation de spécialistes de la santé peut obliger les Ouessantins à quitter leur île pendant trois jours du fait d'une seule liaison quotidienne qui se fait au départ du continent. A noter la présence d'un cabinet vétérinaire pour la santé animale des animaux de compagnie et d'élevage hormis bovins et équins.

Pour les autres services, l'île dispose

- d'un bureau de poste labellisé « France Services ». Cet espace permet un accompagnement aux démarches administratives relevant notamment de la CAF, la CARSAT, la CPAM, la MSA, Pôle Emploi, la DDFIP, le ministère de la Justice et l'ANTS.
- des commerces qui assurent une offre à l'année : boulangerie, supérettes, épiceries, garage automobile, hôtels, restaurants etc.

Ouessant a une structure du parc immobilier où, dans les 10 dernières années, le taux de résidences secondaires avec 48% a rattrapé celui des résidences principales. La bascule n'est qu'une question de quelques années si elle n'est pas déjà faite en 2021. Ces 10 dernières années, les résidences secondaires progressaient à un rythme supérieur à celui observé sur les autres îles.

Avec les autres îles Finistère, c'est une de celles où le revenu moyen est le plus faible avec moins de 40% des foyers imposables. Le nombre d'entreprises par habitant y est aussi particulièrement faible, moitié moindre que celui de Batz.

Son patrimoine et ses paysages sont depuis longtemps protégés, que ce soit au titre des sites et paysages avec un site classé très étendu à tous ses espaces naturels, mais aussi des monuments classés : les phares du Stiff et du Créac'h, mais aussi un canot de sauvetage : le « Patron François Morin ». A noter aussi, des fortifications militaires, des moulins et tout un bocage lithique lié à l'histoire agricole de l'île et de sa race de mouton éponyme. Le Parc naturel Régional d'Armorique y intervient depuis longtemps, pour assurer la gestion de ce patrimoine naturel riche qui en fait un haut lieu de l'ornithologie nationale et, la préservation et la valorisation d'un patrimoine culturel immatériel riche et spécifique à l'île. Le Conservatoire du littoral y dispose d'une zone d'intervention de plus de 400 ha ; une de ses actions les plus significatives a été la restauration de l'ensemble du Stiff comprenant la restauration du plus vieux phare de Bretagne et l'accueil du Conservatoire de l'Abeille noire d'Ouessant. Le parc naturel marin d'Iroise complète le dispositif des protections en mer.

L'île n'est pas raccordée au réseau électrique continental, c'est une zone non interconnectée (ZNI), et la majorité de son électricité est produite à partir de générateurs diesels. Elle s'est engagée dans une trajectoire ambitieuse de transition énergétique depuis 2015, inscrite depuis dans la Programmation Pluri-annuelle de l'Energie (PPE), et a vu depuis l'apparition et la progression de la production d'énergie renouvelable concomitamment aux maîtrises des consommations avec notamment divers programmes d'amélioration des bâtiments d'habitation, publics, commerciaux...

Ci-près tableau récapitulatif des objectifs fixés par la PPE pour l'île d'Ouessant adoptée par décret du 21/04/2020 :

Les objectifs de la PPE de l'île d'Ouessant pour 2019-2023 et 2024-2028 sont fixés comme suit :

	2019	2023 (1)	2028 (1) (2)
MDE		-1 GWh	-1,5 GWh
PV	90 kW	800 kW	800 kW à 1,5 MW
Eolien	0 kW	900 kW	900 kW
Hydrolien	250 kW	1 MW	1 à 2 MW
Biomasse	0 kW	0 kW	100 kW
Stockage	1 MW / 500 kWh	2 MW / 2 MWh	2 MW / 6 MWh
Part des EnR dans le mix	10 %	65 %	75 %

(1) Capacité totale installée.
(2) Les dimensionnements et technologies de 2028 seront à consolider en fonction du retour d'expérience des technologies et des flexibilités mobilisables.

Elle est autonome pour sa production d'eau potable, à partir de retenues d'eaux superficielles. Pour l'assainissement, elle dispose d'un système collectif sommaire pour la majorité des habitations du bourg de Lampaul, les bâtiments du reste de l'île utilisent des assainissements non collectifs. A noter la réalisation d'un diagnostic eau et assainissement en cours de finalisation en 2021.

Une déchetterie permet le tri et le compactage des déchets fermentescibles pour exportation continentale (à l'exception des déchets verts restant sur l'île) au centre du « Spernot » à Brest. A noter un projet de réutilisation locale des bois de palette qui pourrait proposer des solutions innovantes pour les années futures.

Île de Molène

Parmi les plus petites îles avec 80 ha, Molène culmine à 26 m, avec son altitude moyenne d'une vingtaine de m, elle est peu soumise au risque de submersion marine, hormis une petite zone dans le sud-est de son urbanisation, ainsi qu'en bordure de ses infrastructures portuaires. Ce n'est pas le cas de son Ledenez Vraz qui bien que culminant à 14 m, est pour le quart de sa surface environ situé en alinéa fort dans sa partie sud-ouest.

Située à environ 1h00 du Conquet (2h de Brest), elle est desservie par les mêmes compagnies que Ouessant, avec cependant moins de trajets (maximum 4 en haute saison touristique). A noter la nécessité d'un transbordement en cas de marée trop basse ou de vagues trop fortes qui balayent la grande digue et qui allongent le temps de trajet mais surtout le rend plus difficile particulièrement pour les passagers ayant des difficultés à se déplacer.

Elle est densément peuplée mais fait partie des îles qui ont perdu ces dix dernières années le plus d'habitants avec seulement 157 habitants (INSEE 2018). Avec le même régime de transport maritime que Ouessant, Molène fait partie des îles les moins bien desservies, et ne dispose pas de la solution aérienne comme Ouessant.

Dans le domaine des services :

Pour la santé, Molène ne dispose pas de médecin permanent. Cependant, le médecin du Conquet se rend tous les mardis sur l'île et peut se déplacer en cas d'urgence grâce au canot de la SNSM. En outre, la maison d'accueil pour personnes âgées (MAPA) assure la présence permanente d'aides-soignants qui complètent l'offre des infirmiers qui s'y succèdent pour assurer une permanence à l'année. Cette offre médicale est parfois insuffisante durant la saison touristique. Enfin, depuis 2008 Molène dispose d'un centre de secours doté d'une ambulance et géré par les pompiers.

Les services postaux sont assurés par une agence postale municipale, les autres services publics n'y sont présents que de manière temporaire (permanences d'assistantes sociales). L'offre de commerces y est

restreinte : une supérette, un tabac journaux, un à deux restaurant et un établissement de restauration rapide.

La part de l'habitat secondaire à Molène atteint 73 %. Le taux de fonction touristique y est aussi inférieur au taux moyen des autres îles : une offre d'hébergements touristique faible. (Cependant des projets de rachat et réouverture de l'ancien hôtel restaurant Castel an Daol et du restaurant Castel Swan sont en cours).

En ce qui concerne les paramètres économiques, le revenu moyen des foyers y est le plus faible de l'ensemble des îles du Ponant, ce qui corrobore que seuls 38% des foyers fiscaux y sont imposables. Le nombre d'entreprises domiciliées est particulièrement faible avec 5 pour 100 habitants. Dans une telle situation, chaque emploi compte. A noter l'absence de fiscalité liée au foncier et de cadastre.

Sur cette île de petite surface, le patrimoine est encore une fois reconnu, au-delà des monuments, des traces d'occupation archéologiques ; son paysage et sa nature y sont préservés par des sites classés et inscrits, mais aussi par la présence, sur des îlots de l'archipel de Molène, d'une réserve naturelle dont la base de gestion et d'animation est la maison de l'environnement insulaire. La majorité des îlots de l'archipel de Molène sont cadastrés sur la commune du Conquet, ils appartiennent majoritairement au Département du Finistère ou au Conservatoire du littoral. Seuls les deux Lédénès Vraz et Vihan dépendent de la commune de Molène et sont sa propriété. Accessibles facilement à marée basse, depuis Molène, ils abritent un patrimoine naturel riche mais aussi des témoignages des différentes périodes de l'activité géomorphologique depuis le XIXème siècle.

L'île n'est pas raccordée au continent pour sa production d'électricité, réalisée à base de générateurs Diesels. Comme les autres ZNI, elle s'est engagée dans la transition énergétique en 2015. C'est actuellement celle qui a le taux de pénétration d'énergie renouvelable le plus faible, proche 0% pour son micro réseau (une seule installation en auto consommation raccordée). A noter cependant l'autonomie totale des bâtiments du Ledenez Vraz, et trois projets sur le micro réseau qui pourraient voir le jour rapidement, dont l'important projet de l'impluvium qui permettrait à l'île de combler son retard et atteindre les premiers objectifs 2023 de la PPE en temps et en heure.

Ci-après, tableau récapitulatif des objectifs fixés pour l'île de Molène par la PPE adoptée par décret du 21/04/2020 :

Les objectifs de la PPE de l'île de Molène pour 2019-2023 et 2024-2028 sont fixés comme suit :

	2018	2023 (1)	2028 (1) (4)
MDE		-0,2 MWh	-0,3 MWh
PV	0 kW	300 à 700 kW (2)	300 à 700 kW
Eolien	0 kW	0 à 25(5)kW	100 à 250 kW
Stockage	0	400 kW / 300 kWh à 1000 kWh (3)	500 à 600 kW / 500 à 1000 kWh (3)
Part des EnR dans le mix	0 %	25 à 35 %	70 %

(1) Capacité totale installée
(2) Le développement du photovoltaïque repose essentiellement sur un projet sur l'impluvium de l'île ; la capacité qu'il sera possible d'installer et à quel coût est encore à consolider
(3) Auquel s'ajouterait, le cas échéant le démonstrateur hydrogène
(4) Les dimensionnements et technologies de 2028 seront à consolider en fonction du retour d'expérience des technologies et des flexibilités mobilisables
(5) L'étude de petit éolien sur les pourtours de l'impluvium est en discussion avec le SDAP 29 et pourrait se développer concomitamment avec le photovoltaïque

Pour l'eau, qui y est une ressource rare, l'eau de pluie est récoltée majoritairement dans un impluvium avec une capacité de 1500 m³, avant d'être traitée et distribuée, le complément est assuré par 3 forages qui doivent être limités en fonction de la quantité cette ressource pour ne pas aboutir, comme à Sein, à des remontées du coin salé dans les quelques nappes d'eau douce rechargées chaque année par les précipitations de septembre à mars.

Un espace déchetterie est géré sur l'île par l'intercommunalité. A part les déchets végétaux, l'ensemble des déchets de Molène est rapatrié sur le continent. Ainsi, ils suivent les mêmes filières de traitements réglementées que ceux des communes continentales. Les ordures ménagères et les recyclables sont compactés et filmés en balles. Le verre est récolté dans des colonnes spécifiques réparties sur l'île, et les objets encombrants dans les bennes situées dans l'espace dédié à la collecte près du port.

Île de Sein

C'est la plus petite des îles habitées (moins de 60ha), avec un point culminant à 9 m, son altitude moyenne avoisine 1,5m. Près de 25% de son territoire est en aléa risque submersion marine avec des parties stratégiques pour l'île : zones portuaires, zone urbanisée du Lenn, abords du phare abritant la production électrique, zone de l'écloserie ... Son système de défense contre la submersion est fréquemment mis à mal et nécessite des travaux d'entretien ou de réparation fréquemment. Une partie des zones naturelles de défense, cordons de galets et dunes, est aussi mis à mal par l'action des pullulations de lapins de garenne, introduits dans les années 70.

La seconde île la moins peuplée (257 habitants) l'est aussi le plus densément (415 hab/km²). Elle a atteint des densités de population considérables au début du XX^{ème} siècle malgré un accès difficile lié aux conditions de navigation et une forte exposition aux tempêtes en lien avec sa très faible altitude. C'est l'île certainement la plus vulnérable, une des plus difficiles d'accès, ceci peut expliquer que le nombre d'habitants y décroît depuis les années 60 mais avec une remontée sur la dernière décennie.

En matière de services :

Pour la santé, Sein bénéficie de la présence à l'année d'un médecin et d'un pharmacien. En revanche, aucun infirmier n'exerce sur l'île. Sein fait aussi partie des îles sur lesquelles l'aller-retour sur le continent n'est pas possible dans la journée. La consultation de spécialistes de la santé peut, dans certains cas, nécessiter de passer deux nuits sur le continent.

Les services postaux sont assurés par une agence postale municipale, les autres services publics présents n'y sont que temporaires (permanences d'assistantes sociales). L'offre de commerces y est restreinte : une supérette, plusieurs cafés, restaurants et établissements de restauration rapide, un bar boulangerie.

Par ailleurs, l'île bénéficie depuis peu d'un conseiller numérique destiné à l'accompagnement individuel et collectif pour favoriser la montée en compétence des habitants dans tous les domaines du numérique.

La part des résidences secondaires continue de s'accroître pour atteindre 51% parallèlement à la dépopulation des résidents permanents.

L'île ne compte que 35% de foyers fiscaux imposables avec un revenu nettement sous la moyenne insulaire. Par contre, on y compte un nombre d'entreprises plus important que sur ces voisines du Finistère sans toutefois atteindre la moyenne des îles. A noter, comme à Molène, l'absence de fiscalité liée au foncier, et l'absence de cadastre.

Sur le plan du patrimoine, une grande partie de l'île et de son estran est classée au titre des sites et paysages, à l'exception de la zone du village et des constructions du grand phare, l'absence de cadastre n'a pas rendu impossible l'intervention du Conservatoire du littoral qui y a acquis plus de 23ha, soit près de la moitié de l'île incluant l'ensemble du grand phare. A noter l'importance du patrimoine historique que constitue l'histoire des habitants de l'île lors de la seconde guerre mondiale.

Sein est une ZNI, donc pas raccordée aux réseaux continentaux pour l'électricité, produite majoritairement par des générateurs Diesel. Depuis 2015, avec ses voisines, elle s'est engagée dans la transition énergétique. C'est aujourd'hui l'île ayant le plus de pénétration d'énergie renouvelable (de 16 à 18%) dans son mix électrique avec un projet éolien validé et autorisé, qui dès 2023 devrait permettre d'atteindre l'objectif de la PPE assigné pour cette date.

Ci-après, tableau récapitulatif des objectifs pour l'île de Sein fixés par la PPE adoptée par décret du 21/04/2020 :

Les objectifs de la PPE de l'île de Sein pour 2019-2023 et 2024-2028 sont fixés comme suit :

	2019	2023 (1)	2028 (1) (2)
MDE		-0,3 MWh	-0,5 MWh
PV	139 kW	200 kW	250 kW
Eolien	7 kW	250 à 300 kW	500 kW
Stockage	200 kW / 180 kWh	400 kW / 180 kWh	500 kW / 1MWh
Part des EnR dans le mix	10 %	60 %	75 %

(1) Capacité totale installée
(2) Les dimensionnements et technologies de 2028 seront à consolider en fonction du retour d'expérience des technologies et des flexibilités mobilisables

L'île ne dispose plus depuis longtemps de ressource en eau potable souterraine, sa lentille d'eau douce initiale semble depuis plusieurs siècles avoir été déstructurée par une sur-exploitation. Actuellement l'eau du réseau d'adduction municipale est produite par osmose inverse d'eau de mer. A noter la pratique généralisée dans les habitations de la récupération d'eau de pluie pour de nombreux usages individuels allant après filtration jusqu'à la consommation. Certaines habitations ne sont pas raccordées au réseau potabilisé.

Depuis 2013, une déchetterie pour tri et conditionnement avant exportation fonctionne.

2.3 - Des problématiques de développement communes aux îles du Finistère

Constat général : une évolution démographique globalement contraire aux tendances régionales et littorales

Les îles ont toutes en commun d'avoir perdu une importante part de leur population depuis le début du XXème siècle, souvent plus de la moitié. Le déclin semble enrayé depuis les années 1980. Alors que de 1968 à 1975, les îles du Ponant perdaient 1 922 habitants, de 1999 à 2008 cette perte n'était plus que de 73 habitants, certaines ont même regagné des habitants. Mais les situations sont contrastées : les grandes îles et certaines îles proches du continent voient leur population croître légèrement alors que les petites îles éloignées sont au mieux stabilisées mais le plus souvent continuent de perdre des habitants. Les 4 îles Finistériennes sont dans cette situation et peinent à maintenir leurs populations permanentes.

Par ailleurs, le vieillissement de leur population se poursuit, 42% des insulaires bretons ont plus de 60 ans, il s'accroît alors que la proportion de résidences secondaires continue de progresser, cette tendance s'apparente à celle observée sur le littoral proche du rivage, mais en plus accentuée et, sur les îles, il n'y a pas d'arrière-pays littoral pour accueillir les jeunes.

Des besoins de services essentiels : condition du maintien des communautés insulaires

Le lien physique et numérique au continent

L'insularité entraîne des besoins spécifiques en infrastructures de transport (portuaires pour les passagers et les marchandises), qui, s'ils existent sur toutes les îles, sont toujours une question d'actualité du fait des besoins d'entretien et d'adaptation récurrents. Les compétences portuaire et transport sont maintenant régionales, les collectivités insulaires, quand bien même pourraient-elles mobiliser les moyens nécessaires, ne peuvent s'y substituer.

Le lien avec le continent assuré par les transports maritimes et les infrastructures portuaires, (et aéroportuaires pour Ouessant) tant sur le continent que sur les îles, reste essentiel pour toutes les îles.

Les connexions téléphoniques et internet avec les réseaux continentaux sont assurés par faisceau hertzien ; la saturation estivale des réseaux est une constante.

La dématérialisation a été longtemps à la traîne sur les îles. La crise COVID et le besoin d'échanges en distanciel a fait faire un bond de géant à l'usage des connexions internet. Par contre, l'enjeu des connexions haut débit est maintenant un enjeu crucial. Aucune des 4 îles n'a un débit suffisant, avec de nombreuses pannes et fluctuations. Si certaines îles du Ponant sont maintenant connectées via la fibre optique, les îles finistériennes en sont toutes exclues. La montée en débit par des technologies alternatives à la fibre optique est à obtenir à très court terme. Sans cela, les handicaps encore importants de ces territoires vont très rapidement s'accroître ainsi que le différentiel avec la majorité du territoire national.

Les services sur les îles

En revanche, un autre aspect essentiel pour lequel les collectivités insulaires sont le relais direct de l'expression de leurs populations est le maintien des services essentiels à la vie dans les îles. Il s'agit de services pour répondre aux besoins sanitaires, sociaux, sportifs et culturels, de communication, d'éducation-formation, d'accompagnement de l'activité économique ...

Même si globalement les populations insulaires se satisfont de services moins diversifiés que sur le continent, on comprend aisément qu'ils ne peuvent tous être continentaux. Certains services sont plus cruciaux que d'autres : commerces de base, soins et scolarité par exemple. C'est là un point majeur que la mutualisation, raison d'être majeure des intercommunalités, ne peut résoudre.

En ce qui concerne plus particulièrement le domaine de la santé, la situation dans les îles est très variable, aucune des îles finistériennes ne dispose d'un hôpital. L'insularité oblige à concevoir des adaptations au système général de soins. Les besoins des populations, s'ils sont identiques, conduisent en fonction de l'éloignement, de la possibilité de trajets à la journée sur le continent, du nombre de résidents, de la fréquentation touristique, à concevoir des dispositifs très différents d'une île à l'autre, avec des partenariats financiers faisant intervenir différents organismes ou collectivités. Ces dispositifs ne sont pas toujours pleinement satisfaisants et les évolutions technologiques (les progrès de la télémédecine par exemple) et réglementaires conduisent à devoir les évaluer et les adapter en permanence.

Le cas des services d'enseignement est lui notable, et l'existence depuis les années 70 du collège du Ponant, accueillant les enfants vivant sur ces îles, est un cas d'école loué et envié par de nombreuses îles, y compris au-delà de nos frontières. Si sa pérennité ne semble pas remise en cause, cependant, une évolution démographique défavorable pourrait devenir rapidement une menace sérieuse.

Globalement les services essentiels se maintiennent sur toutes les îles mais avec une précarité avérée et des disparités d'une île à l'autre. L'offre de services et les équipements associés dépendent du niveau de population des îles. Les plus petites et éloignées voient par exemple les commerces restants diversifier leur offre. A une période où de nombreux services publics se regroupent et réduisent la densité de leurs implantations, leur maintien sur les îles devient un véritable enjeu, essentiel pour retenir les populations. A noter, la labellisation dès 2019 du bureau de Poste d'Ouessant « France service ». La défense de ces services est souvent une des actions majeures des collectivités insulaires qui doivent convaincre, résister aux tendances générales et souvent innover et mettre en place des solutions alternatives pour les maintenir à un niveau suffisant. En deçà d'un certain seuil de services, c'est « l'habitabilité » même des îles qui est en jeu.

Le foncier bâti : un enjeu crucial pour offrir des conditions de vie satisfaisantes aux insulaires.

Une situation de l'habitat paradoxale.

Entre les deux recensements, les îles du Ponant ont vu la production de 2 248 logements, alors que dans le même temps, la population des résidents permanents était globalement stable, en légère augmentation sur certaines îles et légèrement décroissante sur d'autres. C'est un des effets induits négatifs de l'activité

touristique, cette production de logements correspondant largement à l'augmentation des résidences secondaires. La construction de logements locatifs sociaux ou communaux est importante sur les îles mais ne se traduit pas par une augmentation des logements permanents. Au final, la majorité des ventes se conclut au profit des résidences secondaires.

C'est un facteur limitant pour de nouvelles installations ou même pour le maintien de résidents permanents disposant d'un emploi mais ne pouvant accéder à la propriété en raison du coût du foncier. Les locations à l'année sont rarissimes dans le parc de logements privés. La pression foncière est une constante sur l'ensemble des îles et reflète leur forte attractivité et l'exiguïté de leurs territoires, renforcée par la nécessité de maintenir l'attractivité en préservant les espaces naturels et les paysages.

Si cette pression foncière n'est pas l'apanage des îles, elle y a des conséquences plus directes : une installation à distance, dans les zones de moindre pression en raison de la discontinuité territoriale, n'y est le plus souvent pas envisageable, sauf peut-être à l'île de Batz, proche du rivage et bien desservie.

Pour faire face à cette contrainte, les collectivités n'ont eu d'autres choix que de se lancer dans des programmes de réaffectation de bâtiments ou de construction de logements, soit en maîtrise d'ouvrage directe, soit dans la mise en place de programmes de logements sociaux avec des bailleurs qui depuis une décennie sont moins enclins à intervenir sur les îles. Ces actions restent prioritaires sur l'ensemble des îles.

Un problème identique pour les activités sociales, sportives et culturelles

La fragilité de ces activités sur les îles est à rapprocher de celle des services collectifs essentiels. Pour tout un ensemble d'activités sociales, sportives et culturelles, qui, si elles ne peuvent être aussi diversifiées que sur le continent, n'en demeurent pas moins essentielles au maintien des populations dans les îles. Leur développement ou juste leur maintien butent sur la disponibilité des locaux et le coût et la disponibilité du foncier. Des facteurs juridico-administratifs apportent aussi des contraintes par exemple pour Molène : la mise en place du PLUIH, les zonages liés à la loi littoral, au périmètre de captage des eaux. L'implication des collectivités est essentielle pour ces activités. Il ne s'agit pas de se substituer aux initiatives des populations et de leurs associations, mais de les épauler et de les accompagner, le plus souvent en mettant à leur disposition les locaux nécessaires à leurs activités. Le soutien de l'ensemble de ces activités, au même titre que les services essentiels primordiaux, contribue fortement au maintien d'une qualité de vie nécessaire aux résidents permanents. Le tissu associatif est particulièrement dense sur les îles, et reflète cette culture de la solidarité propre aux territoires isolés.

L'économie des îles

Après avoir eu une économie tournée le plus souvent sur le secteur primaire (pêche et agriculture) au début du XX^{ème} siècle, celle-ci apparaît désormais déséquilibrée, comparativement à celle du continent. Le secteur secondaire est maintenant peu présent et est surtout lié au bâtiment quand il reste significatif. Le secteur tertiaire reflète la prédominance des services et du tourisme qui s'est développé depuis la seconde moitié du XX^{ème}.

➤ Le secteur primaire.

Même si par le passé la pêche a été basée sur l'exploitation d'une ressource hauturière, elle est aujourd'hui, sur les îles bretonnes, surtout représentée par la pêche côtière et polyvalente qui exploite les ressources halieutiques proches. Il s'agit le plus souvent de l'exploitation d'espèces de qualité à forte valeur commerciale, avec la possibilité d'une forte valorisation pendant la saison touristique.

➤ Le secteur secondaire.

Il est peu représenté sur les îles, cependant il reste actif sur les îles les plus grandes et basé surtout sur la construction, on y dénombre sur ces îles un certain développement de l'emploi salarié alors que sur les petites îles, il s'agit surtout de très petites entreprises. On note cependant une tendance à la création d'activité de transformation de matières premières dans un premier temps de type artisanal, avec

quelques structures plus développées porteuses d'emploi salarié.

➤ **Le secteur tertiaire.**

Actuellement, le tourisme est devenu l'activité économique majeure, elle est marquée par une forte saisonnalité qui, si elle correspond à une activité essentielle, n'en est pas moins génératrice de difficultés spécifiques et montre parfois des signes de faiblesse même si la notoriété et l'attractivité des îles restent fortes. On observe une fréquentation irrégulière avec certaines années des baisses et une fragmentation.

Le maintien d'activités économiques diversifiées et dynamiques, au même titre que la capacité à se loger, restent essentiels pour les îles. Un des enjeux majeurs est le soutien de tous les secteurs avec une attention particulière aux jeunes entrepreneurs et aux nouvelles installations, on pense bien sûr aux activités du secteur primaire comme l'agriculture qui peuvent en plus contribuer à la gestion des territoires. Mais toutes les initiatives visant à la transformation des productions insulaires, et qui s'appuient, pour assurer leur rentabilité, sur la présence estivale d'un nombre croissant de résidents et de visiteurs, sont aussi à encourager. Elles contribuent à la diversification de l'activité et renforcent l'émergence d'une forme d'économie avec des circuits courts bénéfiques à tous les secteurs de l'économie insulaire et qui participent à la transition énergétique.

Le déploiement des technologies de l'information et de la communication, de nos jours indispensables au maintien et au développement de tous les secteurs économiques, sont largement dépendantes sur les îles de l'accès à des débits suffisants. Ces développements sont à améliorer pour envisager les applications les plus performantes dans les domaines de l'économie, de la communication, de la culture ou encore de la santé.

Une ressource exceptionnelle : l'environnement et les patrimoines

➤ **Patrimoine naturel et paysager**

Par leur situation géographique, à l'écart des excès de l'urbanisation du littoral continental, de l'agriculture intensive et soumise aux influences atlantiques du Gulf Stream, ces îles ont su conserver une biodiversité et des paysages remarquables. Des habitats naturels originaux et rares, abritent des stations botaniques d'espèces rares, mais aussi des espèces animales parfois retranchées sur ces îles, profitant de la proximité des milieux marins et du bon état des milieux terrestres.

Les mesures de protection de ce patrimoine naturel, dont Natura 2000, sont particulièrement représentées sur ces îles avec des mesures réglementaires de protection des sites et des paysages, sites classés, sites inscrits, des mesures de protection de la faune et de la flore, réserves naturelles, arrêtés de protection de biotope. A ces protections, il est à noter l'existence d'un parc naturel régional intéressant les 3 îles de l'Iroise, le Parc Naturel Régional d'Armorique. Par ailleurs, les trois îles d'Iroise sont baignées par les eaux du Parc Naturel Marin d'Iroise.

A ces réglementations s'ajoutent les protections foncières du Département dans le cadre de sa politique espaces naturels sensibles, et du Conservatoire du littoral.

Les communes et leurs groupements sont particulièrement impliqués dans la gestion des territoires protégés des îles, d'autant plus que la taxe sur les passages maritimes, dite taxe Barnier, le plus souvent reversée directement ou par l'intermédiaire de leurs destinataires premiers, leur permet de disposer de moyens pour une gestion et une valorisation actives de ce patrimoine qu'ils ont su mettre en place depuis des décennies et qui confèrent aux îles une bonne part de la qualité de leur cadre de vie et de leur attractivité touristique.

➤ **Patrimoine culturel et architectural**

Sa richesse reflète l'histoire du peuplement de ces îles depuis des temps immémoriaux avec des témoignages de l'ingéniosité et de l'adaptation des insulaires à ces conditions de vie si particulières, qui ont marqué ces territoires, ce sont par exemple les vestiges mégalithiques, les fortifications, les phares, mais aussi, tous les éléments du patrimoine maritime, des agrosystèmes insulaires etc. Ces patrimoines bénéficient de mesures de protection : au titre des monuments historiques, classés ou inscrits ; des protections de l'architecture et de l'urbanisme. Leur mise en valeur est un élément majeur de l'attractivité des îles.

Les ressources des îles : limitées et indispensables à leur avenir, des dégradations et menaces à contenir.

La gestion des ressources a toujours été le défi majeur des communautés insulaires : « faire avec ce que nous offre le territoire ». L'analyse territoriale montre bien cette importance.

C'est le cas pour l'eau, de tous temps facteur limitant sur les îles, même si l'illusion de l'abondance infinie a très vite suivi le raccordement aux ressources du continent (à Batz par exemple).

Le foncier en lien direct avec le caractère insulaire qui fait vite prendre conscience non seulement de son caractère limité, mais plus que cela de sa destruction sous les coups de boutoir de l'érosion marine et de la submersion.

La question de l'autonomie énergétique et du traitement des déchets influent directement sur la qualité de l'environnement et du cadre de vie des îles.

Une partie des surcoûts insulaires et des atteintes aux patrimoines résultent des problèmes d'énergie et de déchets. Des améliorations sont encore à attendre sur les îles comme pour la gestion des déchets, de l'eau, consommatrices d'énergie, elles auront des retombées directement sur la qualité des territoires et leur attractivité.

Une sur-visibilité des îles et un rôle bien au-delà de leur territoire.

Les avancées obtenues sur les îles, par exemple dans la production et l'utilisation des énergies renouvelables, n'auront qu'un impact très limité sur les phénomènes globaux. En revanche, la sur-visibilité des démonstrateurs mis en place sur les îles, en tant que territoires pilotes, est un levier phénoménal pour le développement des énergies renouvelables. La nécessité et l'urgence de s'engager dans la transition énergétique plaident pour faire des îles des territoires à la pointe des avancées et des tests de nouveaux dispositifs ; ceci autant pour des pratiques économes en énergie que pour la production et l'utilisation des énergies renouvelables en substitutions aux énergies fossiles.

ARTICLE 3 : AMBITIONS DU TERRITOIRE

3.1 - Synthèse des forces, fragilités, opportunités, menaces

Forces <i>(Spécificités, atouts particuliers des îles)</i>	Fragilités <i>(Faiblesses, évolutions défavorables, manques...)</i>
<p>Des territoires avec une identité, une culture littorale et maritime fortes</p> <p>Une forte image d'attractivité</p> <p>Une qualité de vie atypique mais largement enviée.</p> <p>Un patrimoine culturel riche et reconnu</p> <p>Un patrimoine naturel et des paysages riches et diversifiés</p> <p>Une forte présence du caractère côtier terrestre et marin</p> <p>Des territoires aux courtes distances internes pour les déplacements</p>	<p>Un déclin démographique, au mieux enrayé mais restant fragile</p> <p>Un isolement structurel</p> <p>Des revenus moyens inférieurs à la moyenne régionale</p> <p>Une tendance démographique au vieillissement malgré des installations</p> <p>Un coût de l'immobilier de logement et du foncier constructible très élevé, un manque de locatifs à l'année</p> <p>L'assainissement collectif très peu développé</p> <p>Un surcoût insulaire avéré</p>
Opportunités <i>(Potentiels, éléments porteurs de richesse à venir...)</i>	Menaces <i>(Risques à venir, tendances défavorables...)</i>
<p>Une forte attractivité</p> <p>Un dynamisme insulaire et une forte capacité d'adaptation aux contraintes liées à l'insularité</p> <p>Un patrimoine naturel et culturel riche avec encore des potentialités de valorisation à développer</p> <p>Une économie alliant secteur primaire et secteur tertiaire avec possibilité de développement du secteur secondaire</p> <p>La proximité des ressources liées à l'économie maritime et dont des gisements d'énergie renouvelable identifiés et reconnus.</p> <p>Des territoires pilotes dans les expérimentations pour la transition énergétique</p>	<p>Une forte exposition au risque littoral : submersion érosion destruction</p> <p>Isolement, difficultés d'accès, physique ou de connexion très haut débit</p> <p>Augmentation prévisible du coût du foncier, faible vacance des logements locatifs, du foncier constructible</p> <p>Coût de la gestion de l'énergie et des déchets,</p> <p>Fragilité des patrimoines, et des territoires, érosion liée au « global change »</p> <p>Une économie déséquilibrée : un secteur touristique hyper-développé et saisonnier pouvant entrer en compétition et freiner les activités du secteur primaire et secondaire</p> <p>Le changement climatique avec son corollaire : la montée des eaux et l'augmentation des submersions marines</p>

3.2 - Les ambitions du territoire

Depuis la seconde moitié du XX^{ème} siècle, face à leur histoire depuis la fin du XIX^{ème} siècle et l'important déclin de leur population, les collectivités insulaires sont engagées dans un grand dessein : « Offrir un avenir aux îles ».

Pour la période 2021 – 2026, ce grand dessein se matérialise sur les 4 îles finistériennes en 3 grandes ambitions :

- Maintenir des îles habitées et actives à l'année
- Gérer durablement leurs ressources
- Être des pionnières des transitions énergétiques et écologiques.

ARTICLE 4 : LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Le défi majeur pour les îles, est de conserver leur population et de ne pas épuiser les ressources qui lui permettent de s'y développer. Pour cela, des enjeux ressortent prioritairement sur la période 2021 – 2026.

- **Faire des îles résilientes face au changement climatique.** **Adaptation:** protéger les îles des assauts de la mer, adapter la consommation des ressources en eau aux évolutions des précipitations et incursions marines, diminuer les pressions sur les écosystèmes en luttant contre les invasives concernent le champ de l'adaptation au changement climatique. **Atténuation :** la contribution à l'atténuation au changement est essentiellement en lien avec la décarbonisation de l'énergie et des transports.
- **Gérer durablement les ressources des territoires :** maintenir une qualité des ressources du patrimoine et de l'environnement, et un développement compatible avec la préservation de ces patrimoines, la ressource majeure des îles. Parallèlement, la question des transitions écologiques et énergétique sont prioritaires, sur les 3 ZNI c'est une évidence, mais aussi sur Batz où énergie va de pair avec gestion des ressources en eau, et gestion des déchets.
- **Renforcer les capacités de logement à l'année sur les îles :** maintenir une possibilité de se loger à l'année dans un contexte de tension pour loger les résidents permanents et les locaux pour les activités des populations, face à la pression foncière liée au marché des résidences secondaires.
- **Développer les capacités du développement économique sur les îles :** l'enjeu du maintien des populations résidentes passe aussi par le maintien et le développement d'activités économiques viables, et une économie diversifiée compatible à long terme avec les ressources disponibles sur l'île et néanmoins connectée avec l'économie globale.
- **Maintenir les services essentiels et accompagner les services émergents :** l'attractivité pour les résidents et les visiteurs, dépend à minima du maintien mais aussi des besoins qui évoluent en services jugés essentiels sur les îles, en tenant compte du fait que l'insularité constitue une impossibilité de certaines démarches de mutualisation (exemple du domaine de la santé).

ARTICLE 5 : LE PLAN D'ACTION

Le plan d'action est la traduction de l'ambition du territoire et une déclinaison des orientations de l'article 4.

5.1 - Les actions

Orientation n°1 : Faire des îles résilientes face au changement climatique

Les impacts de l'érosion marine accrus par les effets du changement environnemental global, particulièrement visibles sur les îles, constituent un facteur important de sensibilisation à la transition vers des énergies renouvelables sur les îles et un formidable relais pour sensibiliser l'ensemble de nos concitoyens.

Avant même l'indispensable production d'énergies renouvelables, la maîtrise des économies d'énergie est le premier axe de travail sur les îles. Elle est engagée sur la majorité des îles depuis de nombreuses années avec des programmes d'amélioration énergétique des logements. Les bâtiments publics anciens ont souvent une piètre qualité énergétique et peuvent être nettement améliorés. De même, sans parler de leurs impacts sur les qualités de vie et l'environnement, la gestion des déchets a un impact fort sur les consommations d'énergie et les émissions globales de CO² des îles, ne serait-ce qu'en lien avec les transports maritimes.

➤ ***Adaptation à la montée du niveau marin et à l'intensité des événements climatiques***

Le changement climatique va générer une augmentation du niveau des mers et de l'intensité des événements météorologiques extrêmes sur les îles, et à fortiori sur les îles basses aux rivages et territoires composés d'accumulations sédimentaires.

Une réflexion sur les limites du tout « protection » devra également être engagée afin d'envisager des zones d'aménagement adaptées à la montée du niveau marin.

➤ ***Gestion préservation de la ressource en eau***

Le changement climatique va générer une modification du régime des précipitations. La ressource en eau est déjà un facteur limitant pour les 3 îles en insularité hydrique, plus particulièrement pour l'île de Sein n'ayant plus de source d'eau potable phréatique. Seule Batz est reliée aux réseaux continentaux, et en apparence moins menacée pour son alimentation en eau potable. Cependant, une de ses activités économiques majeure, l'agriculture légumière, est menacée par l'augmentation du niveau des mers et l'intensité des événements météorologiques extrêmes.

➤ ***Diminution des facteurs de pression sur la biodiversité : lutte contre les espèces invasives.***

Ces îles sont reconnues pour leur biodiversité exceptionnelle. Si les îles finistériennes n'accueillent pas d'endémismes, elles constituent des refuges essentiels pour des espèces emblématiques et rares. Ce sont par exemple les grands gravelots, les océanites tempêtes ou les sternes parmi les oiseaux marins, mais aussi pour d'autres espèces d'oiseaux nichant au sol comme les traquets motteux et pipits maritimes, ou des mammifères (musaraignes), insectes etc. La végétation et les habitats naturels constituent aussi une richesse remarquable.

Sur la majorité des territoires insulaires, la modernisation et l'intensification des pratiques agricoles n'a pas impacté la biodiversité, l'usage des pesticides y a été nettement moindre que dans les espaces ruraux continentaux ce qui explique de habitats et des densités d'insectes, « d'oiseaux ordinaires », qui ne sont plus qu'un souvenir sur le continent. Ces écosystèmes, même simplifiés et moins diversifiés du fait de l'isolement insulaire, sont aujourd'hui en meilleur état que la majorité des espaces naturels continentaux.

Les écosystèmes insulaires sont généralement simplifiés avec des chaînes alimentaires plus courtes que celles des écosystèmes continentaux avec notamment nombre d'espèces prédatrices absentes.

Cette simplification des écosystèmes les rend particulièrement fragiles. Si les menaces sont nombreuses (changement climatique, déplacements d'aires de répartition, des ressources trophiques, modification des écosystèmes), sur les îles la menace considérée par les experts (UICN par exemple) comme la plus impactante, est bel et bien l'invasion biologique ... « Les îles sont des épices du déclin de la biodiversité » titrait le Monde en octobre 2017 pour illustrer les travaux d'une équipe de chercheurs sur l'impact des espèces invasives sur les îles. Les impacts des invasions et/ou de la prolifération des espèces invasives introduites sont de plus en plus fréquents, en lien avec la multiplication de l'activité humaine et des échanges.

Les îles constituent souvent les ultimes territoires indemnes d'espèces invasives mais aussi des territoires où les invasions et proliférations peuvent espérer être contrôlées jusqu'à l'élimination.

➤ *Décarbonisation énergétique des îles. Extension du CTE Sein Ouessant Molène à Batz*

La décarbonisation est l'ambition du CTE des trois îles non raccordées de Ouessant, Sein et Molène .

Dès 2015 ces trois îles se sont engagées aux côtés de l'ADEME, la Région Bretagne, le Département du Finistère, le syndicat départemental d'énergies, EDF, ENEDIS et la start-up Sabella pour une transition énergétique ambitieuse.

Cela s'est traduit depuis par divers programmes opérationnels comme : la boucle énergétique locale Energ'Enez de la Région Bretagne, TEPCV des îles Finistériennes (qui a intégré l'île de Batz).

Le CTE, signé le 29 juillet 2020 pour une durée de trois ans, comprend 4 orientations stratégiques déclinées en une ou plusieurs actions :

- Autonomie énergétique
- Implication citoyenne dans la transition énergétique
- Développement de la mobilité décarbonée sur Ouessant (réduction du nombre de véhicules thermiques)
- Limitation à la source et valorisation sur place des déchets devenant des ressources

De nouveaux projets non évoqués dans le CTE ont vocation à être intégrés comme par exemple le projet de stockage hydrogène inter-saisonnier pour le surplus de production estivale du générateur photovoltaïque de l'impluvium, ou l'implantation d'hydroliennes de faibles puissance (20-40 kWh) à Molène.

Extension des enjeux et actions du CTE à de nouveaux projets et à l'île de Batz

La situation différente de l'île de Batz (raccordée au réseau électrique continental) ne l'exclut pas de l'objectif décarbonisation, ce CRTE qui la concerne l'engage pleinement dans cet objectif de décarbonisation. Les actions convenues dans le CTE ne sont donc pas exhaustives. De nouvelles actions s'apparentant aux 4 orientations prévues dans le CTE pourront donc être développées sur l'une ou l'autre des îles notamment l'île de Batz qui a précédemment bénéficié des actions TEPCV visant l'efficacité énergétique des bâtiments et la sensibilisation des citoyens aux économies d'énergie (distribution de led, sensibilisation des habitants et visiteurs)...

Orientation n°2 : Gérer durablement les ressources des territoires

La préservation du patrimoine des îles est depuis longtemps prise en compte et engagée dans l'ensemble de ses composantes, que ce soit le patrimoine naturel et paysager qui de fait intègre une dimension architecturale. Il est à noter que le caractère maritime de ce patrimoine : histoire portuaire, défense et fortifications littorales, vestiges des usages traditionnels des productions, de la navigation et de la

signalisation maritime, est particulièrement présent sur les îles. C'est une part importante du patrimoine insulaire, avec souvent une continuité d'usages perdurant jusqu'à nos jours. La taxe sur les passagers maritimes, dite taxe Barnier, a permis de gérer activement ces patrimoines. Ils sont maintenant vus de plus en plus comme des ressources essentielles contribuant à la forte attractivité des îles dont la mise en valeur soutient de nombreuses activités, au premier rang desquelles le tourisme de découverte.

➤ ***Gestion restauration mise en valeur du patrimoine littoral et maritime des îles*** (dimensions archéologiques, historiques, culturelles et architecturales),

Sur les îles, la protection du patrimoine dans toutes ses composantes, patrimoine naturel et paysages, mais aussi les éléments du patrimoine culturel, protégés ou non, a fait l'objet de projets de restauration et de mise en valeur. Le succès de ces opérations et leurs impacts sur la qualité des territoires insulaires contribue à renforcer l'attractivité tant auprès des résidents permanents (cadre de vie) que de l'activité touristique. Ils constituent une véritable ressource sur les territoires insulaires.

Les sites patrimoniaux remarquables des îles disposent de protections réglementaires à divers titres, souvent d'un dispositif de gestion grâce à la « taxe Barnier », mais des besoins d'action de restauration et de mise en valeur sont encore clairement identifiés.

➤ ***Groupe d'actions liées à la gestion des déchets***

L'insularité induit des contraintes fortes dans la gestion des déchets. Les collectivités sont engagées depuis longtemps dans la mise en œuvre de dispositifs de collecte, de tri et de conditionnement des déchets pour leur retraitement dans des structures spécialisées continentales. Sur les îles, tant pour des raisons de volumes à traiter que de proximité des richesses patrimoniale et environnementale, de l'environnement marin, les solutions continentales ne sont pas reproductibles.

Si bon nombre de dispositifs satisfaisants existent, des situations critiques et à améliorer demeurent encore.

Parallèlement, les îles s'engagent vers la réduction à la source par le développement de l'économie circulaire avec le maintien et la réinstallation de producteurs locaux notamment.

Orientation n°3 : Renforcer les capacités de logements à l'année sur les îles

Le logement à l'année sur les îles devient incontestablement le facteur limitant n° 1 pour les habitants permanents. La compétition est féroce pour l'accès au logement entre résidents secondaires et résidents à l'année ; récemment, la crise COVID et son impact sur les prix du foncier bâti (le foncier constructible n'étant sur les îles finistériennes qu'une notion du passé) l'a encore renforcée.

➤ ***Groupe d'actions liées au logement locatif à l'année***

Il est nécessaire de développer le parc de locatifs pour permettre aux résidents permanents de se loger, que ce soit pour de nouveaux venus, ou pour de jeunes actifs insulaires.

Les critères d'accès aux logements sociaux paraissent trop restrictifs, de nombreux actifs non éligibles ne sont malgré cela pas en capacité de trouver des logements et encore moins d'acquérir.

C'est pour maintenir des îles actives et attractives à l'année que les collectivités insulaires sont amenées à développer, en propre ou avec des bailleurs sociaux, des programmes de locatifs.

➤ ***Groupe d'actions liées à l'accession à la propriété pour résidents l'année.***

Le coût du foncier et de l'immobilier est tel sur les îles qu'il engendre une compétition inégale entre résidents permanent et candidats à l'achat de résidences secondaires. Il est nécessaire de maîtriser le

devenir des résidences principales. Depuis longtemps des programmes d'accession à la propriété menés soit par des bailleurs sociaux soit directement par les collectivités étaient la solution développée. La rareté (voire l'absence) du foncier constructible rend quasiment impossible toute opération d'accession à la propriété classique. Le fiasco de la dernière opération de ce type le projet de Mezou Crannog lancé en 2005 à l'île de Batz, renforce l'abandon de cette solution pour les îles finistériennes. Les dispositifs novateurs d'Organismes de Foncier solidaire et de baux réels et solidaires pourraient constituer une solution d'autant plus qu'ils ne sont pas réservés aux constructions neuves.

Tant le coût du foncier que les surcoûts insulaires (chiffrés en 2017 au moins à 40%) éliminent une grande partie des actifs insulaires de l'accession à la propriété. Sur les îles finistériennes,

Orientation n°4 : Développer les capacités du développement économique sur les îles

Cette priorité aurait tout aussi bien pu être retenue au même niveau que celle liée à habiter dans les îles. Ces deux priorités étant sur les îles intimement liées, le maintien et la création d'emplois permettant seuls de garder des résidents permanents et la disponibilité de logements permettant seule de maintenir des actifs économiques.

Le soutien aux activités économiques et aux entrepreneurs est une priorité.

Malgré des contraintes fortes, le dynamisme des créations de nouvelles entreprises est observé et avéré depuis ces 10 dernières années dans les secteurs historiquement bien établis sur les îles - pêche, agriculture - mais aussi bien sûr dans le secteur du tourisme et dans des secteurs novateurs : transformation de matières premières, artisanat...

Ce soutien passe souvent par des initiatives des collectivités locales pour améliorer l'attractivité des territoires insulaires pour les visiteurs, ce qui apporte un soutien à l'activité touristique, premier secteur économique des îles. Le tourisme doit toutefois s'inscrire dans une dynamique responsable et respectueuse des sociétés insulaires et dans le respect des démarches existantes de protection des sites, paysages, faune et flore.

Un autre volet est le foncier d'entreprises, où là encore les collectivités sont souvent amenées, directement ou par des aides à leurs entreprises, à développer des projets d'infrastructures, notamment pour faire face au coût et à la rareté du foncier qui produisent les mêmes difficultés sur les bâtiments professionnels que sur les logements.

La pêche et l'agriculture ont été historiquement le secteur économique assurant prioritairement le développement des îles. Si ces secteurs sont maintenant largement supplantés par le tertiaire et notamment le tourisme, on assiste récemment à un regain d'activité que ce soit dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche ou dans les secteurs de la transformation, de la construction et des services. Plusieurs projets sont à l'étude, certains visent à des productions insulaires, d'autres des phases de transformation pour vente locale ou sur le continent, par les producteurs ou par des acteurs supplémentaires assurant la transformation des produits locaux

➤ ***Groupe d'actions liées au soutien à l'immobilier d'entreprise***

Comme pour les logements, la rareté et la compétition pour le foncier ainsi que le risque de sa transformation sur le long terme conduisent les collectivités à tenter de maîtriser la pérennité de l'immobilier destiné aux activités économiques.

Pour assurer la pérennité de ces activités, ce sont souvent les collectivités qui investissent et mettent à disposition des entrepreneurs un terrain aménagé ou des locaux qui peuvent comprendre un logement leur permettant de mettre en place leur nouvelle activité sur l'île. En cas de défaillance, c'est pour elles l'assurance de pouvoir proposer rapidement à un autre entrepreneur les infrastructures existantes

➤ ***Groupe d'actions liées au maintien des derniers commerces***

Parfois les îles ne disposent plus que d'un commerce distribuant à l'année les produits essentiels : alimentation, produits de première nécessité, boulangerie. A chaque changement de commerce, cessation d'activité ou vente, la question du maintien peut se poser notamment quand il s'agit d'un départ en retraite avec transformation par le commerçant propriétaire du local commercial en logement.

➤ **Groupe d'actions liées au développement de nouvelles formes d'activité : fablabs, tiers lieux ateliers de co-working...**

Les nouvelles technologies ainsi que de nouvelles formes de délocalisation dissociation des activités professionnelles/ lieu de travail (télétravail, travail partagé...) se développent.

Ces nouvelles formes d'activité professionnelles sont malgré tout à la recherche de locaux afin d'éviter l'isolement et pour créer des synergies entre travailleurs et mutualiser des outils de travail (connexion, imprimantes, imprimantes 3D, réseaux informatiques ...

Comme pour tout type de local professionnel, le manque d'immobilier d'entreprise sur les îles les conduit à rechercher l'appui des collectivités locales pour location de locaux.

➤ **Groupe d'actions liées à l'économie circulaire**

L'insularité induit des contraintes fortes dans la gestion des déchets.

Si bon nombre de dispositifs satisfaisants existent, des situations critiques et à améliorer demeurent encore.

Parallèlement, les îles s'engagent vers la réduction à la source par le développement de l'économie circulaire avec le maintien et la réinstallation de producteurs locaux notamment.

L'approche économie circulaire vise à la réutilisation de divers matériaux en évitant à la fois de nouvelles importations, des mise en déchets tout en créant valeur et activité économique.

Orientation n°5 : Maintenir les services essentiels et accompagner les services émergents

➤ **Groupe d'actions liées au transport et infrastructures portuaires/aéroportuaires**

Le maintien et le développement du lien avec le reste du territoire passe nécessairement sur les îles par le maintien et le développement des transports maritimes et aériens pour la seule île d'Ouessant.

Pour cette dernière île, les infrastructures portuaires de Lampaul et d'Arlan, même si elles ne sont pas concernées par la desserte régulière, sont possiblement des ports de substitution en cas d'indisponibilité du port du Stiff.

Seules les actions concernant les infrastructures insulaires sont parties intégrantes de ce contrat. Le besoin d'assurer leur pendant sur les ports (aéroport) continentaux destinataires, s'il intéresse directement les territoires insulaires desservis ne peut figurer dans ce CRTE. La problématique portuaire devra donc aussi figurer dans les CRTE des ports de Audierne, Brest, Le Conquet, et Roscoff.

Les ports saisonniers abritant des liaisons estivales comme Camaret, Lanildut... devront aussi être repérés et intégrer la démarche du territoire concerné.

➤ **Groupe d'actions liées à la connexion haut débit et aux technologies de l'information et des télécommunications**

Au début de la décennie précédente (2010-2019), les programmes de recherche et d'étude ID-îles et les études sur le tourisme sur les îles du Finistère, ont mis en évidence le retard des entreprises insulaires dans l'usage des TIC.

Depuis, le retard semble avoir été très rapidement comblé. La nécessité de connexion et les besoins de télétravail liés à la crise COVID y ont certainement contribué. Ces technologies contribuent à gommer les difficultés des îles en termes d'accès et de transport. Les îles finistériennes et plus particulièrement les 3

ZNI, ne peuvent bénéficier de l'accès au très haut débit via la fibre optique à l'occasion de remplacement de câbles d'alimentation électrique.

Dans ce cas, des technologies alternatives (Wi-max, liaison hertziennes, satellitaires...) paraissent les seules à pouvoir être développées pour une montée en débit dans les îles.

Le besoin majeur est actuellement une montée en débit et la capacité d'absorber les importantes variations saisonnières de connexions.

Les secteurs bénéficiant de ces technologies et la formation et l'accompagnement à leur utilisation par les professionnels, a noter que cet aspect intéresse aussi l'accès à certains services collectifs essentiels : santé, culture éducation.

➤ ***Groupe d'actions liées aux services de la santé et de la dépendance***

Pour que ces services essentiels puissent être dispensés à la population, plus particulièrement sur les îles peu peuplées, il est le plus souvent nécessaire de proposer aux professionnels qui interviennent sur les îles, parfois pour des permanences temporaires, des locaux dédiés et équipés spécifiquement pour ces activités (médecins, infirmiers, autres professionnels de santé ou du social).

Les horaires de leurs interventions, suivant la fréquence des transports peuvent rendre, de plus, nécessaire l'équipement, dans ces locaux, d'une possibilité d'hébergement pour ces professionnels et entraînent de fait des surcoûts liés à l'insularité.

Ces investissements, notamment pour en assurer la pérennité des usages, sont le plus souvent assurés par les collectivités locales, propriétaires des terrains et/ou des locaux.

La structure démographique des îles avec une augmentation de l'âge des populations et l'enjeu du maintien à domicile doit également être prise en compte.

➤ ***Groupe d'actions liées à l'enfance et à la jeunesse***

Le maintien, et plus encore, le développement de population résidentes sur les îles nécessite une attention particulière accordée aux enfants. La mutualisation avec des structures continentales est dans ce secteur totalement illusoire, et les besoins se font rapidement sentir dès un certain seuil de population jeune atteint. Les solutions à développer y sont bien évidemment adaptées à ces petits effectifs.

➤ ***Groupe d'actions liées aux activités sportives et socio-culturelles***

La qualité de vie sur les îles ne passe pas seulement par le fait d'y habiter, mais aussi d'y avoir des équipements de qualité. En règle générale, sur le continent, les infrastructures pour les activités sportives et socio-culturelles peuvent être mutualisées entre plusieurs communes. Ceci n'est pas concevable sur les îles où elles revêtent une importance capitale pour le maintien et le développement des populations résidentes. Les communes ou leurs groupements sont propriétaires de bâtiments ou de terrains constructibles, elles peuvent parfois bénéficier de délégations de maîtrise d'ouvrage sur des bâtiments publics sur plusieurs années. A partir de ces immeubles, elles peuvent ainsi maîtriser les infrastructures indispensables pour le maintien et le développement des activités sportives et socio-culturelles et contribuer à maintenir l'attractivité de leur territoire pour leur population.

5.2 - Intégration des contractualisations et des programmes de l'État

Les îles Finistériennes sont ou sont susceptibles d'être engagées avec l'État dans plusieurs contrats et dispositifs préexistants qui ont vocation à intégrer le CRTE. Sont ainsi concernés :

- **France Services** : la mise en place du réseau France Services est destinée à rapprocher le service public des usagers. Il est composé de guichets uniques de proximité regroupant sur leurs sites plusieurs administrations. L'objectif est de proposer une offre élargie de services au plus près des territoires, en

particulier en zones rurales et dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, avec un accompagnement dans les démarches et l'usage de l'outil numérique. Chaque structure bénéficie d'une subvention de 30K€ par an, prise en charge pour moitié par l'ANCT et l'autre par un fonds interpartenaires. Les dépenses liées à la formation des agents, l'animation du réseau et le déploiement d'outils informatiques sont prises en charge par l'ANCT et la Banque des Territoires. L'île d'Ouessant dispose d'un bureau de poste labellisé « France Service »

- **Tiers lieux – Fabrique de Territoire** : un tiers-lieu est une démarche collective d'intérêt général, qui s'inscrit dans la coopération territoriale dès sa conception. Par nature unique, ils sont non répliquables et émanent d'un collectif d'acteurs, qui ensemble souhaitent créer de nouvelles dynamiques économiques ou sociales en réponse aux enjeux de leur territoire. Les tiers-lieux sont des espaces physiques pour « faire ensemble » : coworking, microfolie, campus connecté, atelier partagé, fablab, garage solidaire, social place, makerspace, friche culturelle, maison de services au public... Les tiers-lieux sont les nouveaux lieux du lien social, de l'émancipation et des initiatives collectives. Ils se sont développés grâce au déploiement du numérique partout sur le territoire.

Les contrats et programmes transversaux :

- **Contrat de Plan Etat-Région** : le CPER 2015-2020, dans son volet territorial, entendait soutenir les projets portés par les acteurs locaux en faveur de la cohésion et de l'égalité des territoires. Ce volet est conçu en articulation avec la politique territoriale du conseil Régionale de Bretagne, qui se déclinait dans des contrats de partenariat.

L'objectif 1 de ce volet territorial concerne les îles et entendait répondre aux enjeux spécifiques de l'insularité et de l'aménagement du littoral. Doté de 4M€ de crédits d'État et 5,3M€ de la Région, il comprenait 4 priorités : habiter les îles, assurer un développement économique pérenne, préserver les ressources et soutenir la transition écologique et énergétique, et assurer les services collectifs essentiels.

Ces orientations demeurent les priorités des îles du Ponant et devraient être concrétisées dans le futur CPER 2021-2027.

- **Contrat de transition Écologique** : signé en juillet 2020. Le CTE Des îles du Ponant, désormais intégré au CRTE, mobilise les collectivités, l'État et ses opérateurs (Ademe et Caisse des dépôts) sur des actions concrètes en faveur de la mutation écologique et économique du territoire.

- **Zone de revitalisation rurale** : Les zones de revitalisation rurale (ZRR) visent à aider le développement des entreprises sur les territoires ruraux à travers des mesures fiscales et sociales. Ces zones sont reconnues comme fragiles sur le plan socio-économique. Ouessant est reconnue ZRR

- **Dispositif Maison de santé** : Les maisons de santé sont destinées à ouvrir aux professionnels libéraux un mode d'exercice collectif. Ce sont des structures pluri professionnelles constituées entre professionnels médicaux, auxiliaires médicaux ou pharmaciens. Les professionnels de santé exerçant en leur sein (essentiellement des professionnels libéraux) doivent élaborer un projet de santé attestant de leur exercice coordonné. Les maisons de santé sont appelées à conclure avec l'agence régionale de santé un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens préalablement à tout versement d'une aide financière par l'agence.

- **Projet alimentaire territorial** : Les projets alimentaires territoriaux (PAT) ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture qui encourage leur développement depuis 2014, ils sont élaborés de manière collective à l'initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens etc.).

- **Contrat Local de Santé** : Le contrat local de santé est un instrument essentiel pour contribuer à mettre "la santé au cœur de toutes les politiques" et ainsi lutter efficacement contre les inégalités sociales et territoriales de santé, réduire la mortalité évitable et améliorer les parcours de santé.

Il constitue un outil privilégié de l'action territoriale de l'ARS Bretagne. Porté politiquement par des collectivités et l'Agence, il constitue un cadre souple permettant de fédérer les acteurs d'un territoire autour d'enjeux de santé partagés.

Les CLS en Bretagne s'articulent autour des 3 axes stratégiques suivants :

- La prévention et la promotion de la santé
- L'organisation des parcours de santé
- Les populations vulnérables et leurs aidants

➤ **Natura 2000** : Outils fondamentaux de la politique européenne de préservation de la biodiversité, les sites Natura 2000 visent une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines. Ces sites sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne. La liste précise de ces habitats et espèces est annexée à la directive européenne oiseaux et à la directive européenne habitats-faune-flore.

En Europe, le réseau représente 27 522 sites et couvre 18 % des terres et 6 % de la zone économique exclusive. Au 1er mars 2017, la France compte 1 766 sites, couvrant près de 13 % du territoire terrestre métropolitain et 11 % de la zone économique exclusive métropolitaine

La démarche du réseau Natura 2000 privilégie la recherche collective d'une gestion équilibrée et durable des espaces qui tiennent compte des préoccupations économiques et sociales :

- ✓ les activités humaines et les projets d'infrastructure sont possibles en site Natura 2000. Pour éviter les activités préjudiciables à la biodiversité, les projets susceptibles d'avoir des incidences sur les espèces et habitats protégés doivent être soumis à évaluation préalable ;
- ✓ au quotidien, la gestion des sites Natura 2000 relève d'une démarche participative des acteurs du territoire.

➤ **Interventions du Conservatoire du Littoral** : Dans le cadre de sa stratégie d'intervention 2015-2050, le Conservatoire du Littoral poursuit deux grands objectifs à long terme :

- contribuer à la préservation du « tiers naturel littoral » à l'horizon 2050
- constituer un réseau des sites naturels en bon état et valorisés, partie intégrante des territoires.

Les enjeux inscrits dans ces objectifs sont écologiques (habitats et espèces, espaces naturels remarquables, continuités écologiques), relatifs à l'eau (préservation de la ressource, maintien des zones humides de qualité), aux paysages et au patrimoine culturel. La stratégie touche également des enjeux socio-économique (accès au littoral, usages), les questions de l'interface terre-mer, les pressions d'artificialisation des sols, l'abandon d'usages et l'absence de gestion ou de régulation des usages.

Sur les îles, les actions sont de nature diversifiée : elles concernent notamment des espaces de landes et de dunes (nord de l'île de Batz), des espaces naturels et patrimoniaux (Ouessant et ouest de Sein), la préservation de réservoirs de biodiversité sur les îles et îlots d'Iroise.

➤ **La stratégie de façade maritime** : la mer et le littoral font l'objet de nombreux usages et sont soumis à de nombreuses pressions (urbanisation artificialisation des sols, changement climatique, pollutions..) La France s'est dotée en 2017 d'une stratégie nationale pour la mer et le littoral, qui fixe quatre objectifs à long terme : la nécessaire transition écologique, la volonté de développer une économie bleue durable, l'objectif d'un bon état écologique du milieu et l'ambition d'une France qui a de l'influence en tant que nation maritime. Pour ce faire, quatre orientations stratégiques sont définies : s'appuyer sur la connaissance et l'innovation, développer des territoires maritimes et littoraux durables et résilients, soutenir et valoriser les initiatives et lever les freins, et promouvoir une vision française au sein des

instances internationales.

A l'échelle de la façade Nord Atlantique-Manche Ouest, le document stratégique de façade permet d'aborder le développement d'activités, la régulation voire la réduction des pressions de l'homme sur les milieux marins et littoraux. L'ensemble des études et documents vise à coordonner les activités et prévenir les conflits liés à la diversification et la densification des usages de la mer et du littoral.

5.3 - Accès aux financements

Le CRTE formalise des concours financiers de l'État aux collectivités locales via les moyens financiers du plan de relance, de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR), de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et des autres dotations des ministères (annexe 4).

Il décline également les financements apportés par les opérateurs que sont l'ADEME, la Banque des Territoires, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, aux actions qui entrent dans leurs propres orientations (annexe 5).

Il pourra être abondé par les crédits inscrits dans le futur Contrat de Plan Etat-Région, dont il assure la déclinaison locale, via notamment le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT). A ce titre, le présent contrat sera révisé pour intégrer les actions et financements spécifiques du CPER 2021-2027.

En complémentarité des orientations stratégiques développés dans le CRTE, l'État a d'ores et déjà apporté un soutien massif au territoire pour limiter les conséquences de la crise sanitaire pour les habitants.(annexe 4).

ARTICLE 6 : MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT EN INGENIERIE

L'association des Îles du Ponant a mobilisé ses équipes pour l'élaboration de ce contrat.

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie les opérateurs de l'État (ANCT, Cerema, ADEME ...), la Banque des Territoires, les services déconcentrés de l'État, pour les différentes phases du contrat.

L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisine propres à chaque organisme.

ARTICLE 7 : ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

7.1 - Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et d'apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements seront mobilisés selon les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires.

7.2 - Le territoire signataire

En signant ce Contrat de Relance et de Transition Ecologique, les îles du Finistère contribuent à la relance et à la transition écologique de leur territoire.

L'AIP désigne son directeur pour assurer le pilotage du CRTE, il en assurera aussi la fonction de chef de projet CRTE.

7.3 - L'État, les établissements et opérateurs publics.

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements, à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et sur la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financements au service du CRTE. L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles (dont le FNADT).

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

7.4 - Engagements des opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engage(nt) à désigner dans leurs services un ou des référents pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engage(nt) à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

ARTICLE 8 : GOUVERNANCE DU CRTE

Les 4 communes constituant le territoire du CRTE désignent l'association Les îles du Ponant dont ils sont membres pour assurer son pilotage, son animation et son évaluation. L'association s'efforcera de mobiliser les moyens nécessaires à ces missions et mandate son Président, assisté de son directeur pour obtenir les moyens spécifiques nécessaires.

8.1 - Comité de pilotage et comité technique

Un comité de pilotage faisant office de comité technique constituera le principal organe de pilotage du CRTE, étant donné les difficultés logistiques liées à l'insularité, la proposition de le coupler avec d'autres organes de pilotage de contractualisation avec l'Etat sera recherchée.

Le comité de pilotage peut s'adosser ainsi aux comités uniques de programmation envisagé dans le cadre du contrat des îles bretonnes du CPER. En effet, ce contrat qui concerne toutes les îles bretonnes se réunit au moins deux fois l'an alternativement dans le Finistère et le Morbihan.

8.2 - L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets.

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- la mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance
- le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte il appartient au Préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et à la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE et les orientations fixées par le comité local de cohésion territorial.

ARTICLE 9 : SUIVI ET EVALUATION DU CRTE

Un tableau de bord de suivi annuel du CRTE, basé sur les indicateurs retenus dans le CRTE (cf annexe 3) et ses contrats associés, est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il sera tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique.

ARTICLE 10 : RESULTATS ATTENDUS DU CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs, à l'aulne desquels ces résultats sont évalués, seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC. Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe 3.

Si la liste d'actions arrêtées à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

ARTICLE 11 : ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE DU CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de 6 ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et impacts.

ARTICLE 12 : EVOLUTION ET MISE A JOUR DU CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

ARTICLE 13 : RESILIATION DU CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

ARTICLE 14 : TRAITEMENTS DES LITIGES

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Rennes.

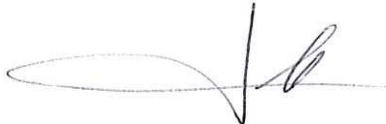
Fait à Ouessant le 27 janvier 2022

Philippe MAHE



Préfet du Finistère

Eric GRALL



Maire de l'île de Batz

Didier DELHALLE



Maire de l'île Molène

Denis PALLUEL



Maire de l'île d'Ouessant

Didier FOUQUET



Maire de l'île de Sein

Philippe LE BERIGOT



**Président de l'Association
des Îles du Ponant**

SOMMAIRE DES ANNEXES :

Annexe 1 : Diagnostic territorial

Ce diagnostic a été réalisé dans le cadre du cinquantenaire de l'association des îles du Ponant. C'est pourquoi il couvre l'ensemble du périmètre d'action de l'AIP, dont font partie les îles de Batz, Molène, Sein et Ouessant

Annexe 2 : Plan d'actions

Annexe 3 : Indicateurs

Annexe 4 : Récapitulatif des financements Etat au titre du Plan de Relance (arrêté au 17/01/2022)

Annexe 5 : Contributions spécifiques des services et opérateurs de l'Etat



ANNEXE 1 : DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Ce diagnostic a été réalisé dans le cadre du cinquantième de l'association des îles du Ponant. C'est pourquoi il couvre l'ensemble du périmètre d'action de l'AIP, dont font partie les îles de Batz, Molène, Sein et Ouessant

50 ANS

Les îles du Ponant

cinquantième anniversaire 1971-2021



Sommaire

50 ans d'engagement en faveur des îles du Ponant

Organisation des territoires

Éloignement et accessibilité

Des enjeux communs

Le réseau européen

Habiter sur les îles

La démographie | Le logement

Maintenir les services collectifs essentiels

Les transports | L'éducation | La santé | Les commerces |

La téléphonie et le numérique | La culture et les loisirs

Assurer un développement économique pérenne

La pêche et l'aquaculture | L'agriculture | Le tourisme |

Savoir-faire des îles du Ponant | L'économie sociale

et solidaire et la vie associative | Les surcoûts liés à

l'insularité

Préserver les ressources et soutenir les transitions écologiques et énergétiques

L'alimentation en eau potable | L'assainissement |

La gestion des déchets | La gestion des énergies |

Le patrimoine naturel

Offrir un avenir aux îles

Association loi 1901, les îles du Ponant (AIP) est composée d'élus des îles, de représentants des professionnels et d'élus départementaux et régionaux. Créée en 1971, elle s'est imposée comme l'interlocutrice privilégiée concernant les problématiques insulaires, dans de nombreux domaines : aménagement du territoire, services publics, économie, logement, santé, tourisme, environnement, finances, culture, énergie et gestion des ressources et des déchets...

Ses actions se déclinent en trois grands objectifs :

| Faire connaître la spécificité et l'identité des îles et, plus globalement, défendre la cause des îles aux niveaux départemental, régional, national et européen.

| Apporter un appui aux collectivités des îles dans l'exercice de leurs missions et renforcer structurellement leur capacité d'action.

| Offrir un lieu de débats et d'échanges sur les grandes problématiques de développement, d'aménagement et de protection des territoires insulaires et de leurs communautés.

Le réseau des îles du Ponant s'enrichit des échanges entre toutes ces îles mais également des réflexions au sein de la Fédération des petites îles européennes (*European Small Islands Federation*) qui représente des îles de pays d'Europe : Atlantique, Manche, Mer du Nord, Baltique, Méditerranée.

Soutien de :



50 ans d'engagement en faveur des îles du Ponant

1971 | **Maintenir la vie sur les îles :** *l'Association pour la Promotion des îles du Ponant (APIP)*

Créée le 24 avril 1971 à l'initiative d'élus (Christian Bonnet, député du Morbihan et conseiller général de Belle-Île-en-Mer, André Colin, conseiller général d'Ouessant et Joseph Yvon, Sénateur, conseiller général de Groix), elle se donne comme mission de défendre la vie insulaire et d'assurer le développement économique de ces territoires dispersés le long de la façade atlantique. Ses principaux objectifs sont d'améliorer l'équipement, les services et le transport maritime, véritable cordon ombilical qui relie les îles au continent. Les îles du Ponant sont alors au nombre de 16, l'île de Ré faisant partie de l'Association jusqu'à l'ouverture du pont en 1988. Elles comptent 29 000 habitants mais connaissent un dépeuplement constant en raison des difficultés liées à la vie insulaire.

1973 | **La reconnaissance d'un double défi :** *l'Association pour la Promotion et la Protection des îles du Ponant (APPIP)*

Rapidement le constat s'impose, les îles font également face à un défi environnemental. Elles découvrent un flux qui leur était jusqu'alors inconnu, la marée touristique. Non régulée, elle nuit aux espaces naturels qui font la grande qualité de vie des îles du Ponant. Pour souligner l'importance qu'elle accorde à la préservation des espaces naturels, l'APIP ajoute le P de protection et devient l'APPIP.

2002 | **Une interlocutrice privilégiée :** *l'Association « Les îles du Ponant » (AIP)*

En 2002, pour marquer son caractère général et son rôle à l'interface entre les communes insulaires et les pouvoirs publics, elle devient l'Association « Les îles du Ponant » (AIP). Depuis 1971, elle n'a cessé de promouvoir une politique spécifique d'aménagement du territoire répondant aux particularités de l'insularité. Au même titre que les communes de montagne, les communes insulaires ont, par leur géographie, des spécificités qui nécessitent une politique adaptée. L'objectif de l'AIP reste le même : maintenir la vie sur les îles et accompagner leur développement économique tout en préservant leur environnement exceptionnel.

Un rassemblement d'acteurs engagés pour l'avenir des îles

2021 | Les îles resteront toujours des îles. Elles connaissent des problématiques communes au littoral, bien avant celui-ci et de manière amplifiée ; mais une différence demeure : elles n'ont pas d'arrière-pays. Mieux connaître les îles et leurs particularités, c'est indispensable pour mieux répondre à leurs besoins. Ce document a pour objectif de présenter leur situation et leurs enjeux : géographiques, économiques, sociaux et environnementaux.



Les îles du Ponant en 1971

La première action de l'APIP est d'évaluer la situation des îles : le rapport « De Mas Latrie » est finalisé en novembre 1971. En effet, elles connaissent toutes un exode inquiétant des habitants qui s'explique par les contraintes géographiques et leurs conséquences : possibilités d'emploi limitées, coût du transport maritime, discontinuité territoriale, absence d'établissement d'enseignement secondaire, accès aux soins difficiles... À l'inverse, l'été, les îles attirent de plus en plus de touristes. Cette nouvelle activité se présente comme une opportunité face à la perte de vitesse des secteurs traditionnels mais menace l'équilibre des îles.

Organisation des territoires

1 communauté de communes

1 île canton

9 îles dans des intercommunalités continentales

18 communes

Granville - archipel de Chausey

Île de Bréhat

Île de Batz

Île de Ouessant

Île de Molène

Île de Sein

Fouesnant - archipel des Glénan

Île de Groix

Belle-Île-en-Mer - Bangor

Belle-Île-en-Mer - Locmaria

Belle-Île-en-Mer - Le Palais

Belle-Île-en-Mer - Sauzon

Île de Houat

Île de Hœdic

Île d'Arz

Île-aux-Moines

Île d'Yeu

Île d'Aix

15 îles
6 départements
4 régions



x1

NORMANDIE > Manche : Chausey



x12

BRETAGNE > Côtes d'Armor : Bréhat
Finistère : Batz, Ouessant, Molène, Sein
et l'archipel des Glénan



x1

PAYS DE LA LOIRE > Vendée : Île d'Yeu



x1

NOUVELLE-AQUITAINE > Charente-Maritime :
Île d'Aix




Éloignement et accessibilité

L'accessibilité et la distance à parcourir pour rejoindre la première agglomération, une fois sur le continent, sont autant d'éléments conditionnant le degré d'isolement insulaire. L'accessibilité est autant liée à la distance au continent qu'à l'accès aux services (santé, éducation, services publics...) proches des ports d'embarquement.
















Superficie

La superficie des 15 îles du Ponant varie de 85 km² (8 563 hectares à Belle-île-en-Mer) à moins de 0,6 km² (60 hectares à Sein).

Avec un total (hors Glénan) de 16 025 hectares, la densité moyenne de l'ensemble des îles est de 100 hab/km², un peu moins que la France (118) et la Bretagne mais elle varie énormément : Ouessant, Hœdic et Belle-Île comptent environ 60 hab/km² alors que Sein atteint près de 340 hab/km².



De **500 m**
pour l'île-aux-Moines
à **25 km** pour Ouessant

Granville	16,5 km		Chausey 65 ha
Ploubazlanec	3,5 km		Bréhat 309 ha
Roscoff	3 km		Batz 305 ha
Le Conquet	25 km		Ouessant 1 558 ha
Le Conquet	12 km		Molène 84 ha
Audierne	23 km		Sein 60 ha
Fouesnant	18,5 km		Les Glénan
Lorient	14 km		Groix 1 482 ha
Quiberon	16 km		Belle-Île-en-Mer 8 563 ha
Quiberon	16 km		Houat 288 ha
Quiberon	24 km		Hœdic 209 ha
Baden	0,5 km		île-aux-Moines 320 ha
Vannes	6 km		île d'Arz 330 ha
Fromentine	18 km		île d'Yeu 2 332 ha
Fouras	3 km		île d'Aix 129 ha

Des enjeux communs

Parmi d'autres projets, l'exemple du volet territorial du contrat de plan État-Région 2015-2020

L'État et la région Bretagne ont souhaité mobiliser collectivement leurs moyens pour répondre aux enjeux spécifiques d'aménagement et de développement des îles du Ponant. Ils ont ainsi souhaité renouveler un cadre contractuel mis en œuvre depuis plusieurs années avec l'AIP pour les îles bretonnes. Le nouveau contrat de plan 2021-2027 est en cours de négociation et sera ouvert aux départements qui le souhaitent. Ces quatre priorités d'intervention sont les suivantes :



Habiter dans les îles

Que ce soit pour de nouveaux venus, ou pour des jeunes insulaires, l'enjeu est d'y trouver à se loger à l'année avec une qualité de vie suffisamment attractive.

Assurer un développement économique pérenne

Le maintien et la création d'emplois permettent seuls de garder des actifs économiques résidents permanents.

Préserver les ressources et soutenir les transitions écologique et énergétique

Sur ces territoires finis, la gestion des ressources est un impératif. La question de la transition énergétique est une priorité sur les îles non raccordées au réseau mais aussi sur les autres, où souvent énergie va de pair avec gestion des ressources en eau et gestion des déchets. La dimension patrimoniale est depuis longtemps prise en compte, que ce soit le patrimoine naturel et paysager ou bien encore les dimensions archéologiques, historiques, culturelles et architecturales qui sont des ressources majeures pour la qualité de vie et l'attractivité.

Maintenir les services collectifs essentiels à la population pour répondre aux besoins sanitaires, sociaux, de communication, de sécurité, d'éducation est indispensable pour conserver une population active et dynamique sur l'ensemble des îles.



Le réseau européen

Fondée en 2001 à Belle-Île, ESIN (European Small Islands Federation) est la voix de 359 000 insulaires habitants sur le territoire des 1 640 petites îles européennes. Elle aide à maintenir la population sur ses territoires en agissant à 2 niveaux :

Au niveau local pour consolider l'identité culturelle des îles, en facilitant la circulation des informations entre ses membres, en comparant les actions des différents pays pour faire face à leur problématiques communes et enfin en partageant ses compétences ;

Au niveau européen en informant les institutions et en influençant les politiques et règles européennes afin d'améliorer leur conscience et leur compréhension en faveur des petites îles.

L'AIP est membre de cette fédération européenne et participe aux groupes de travail avec la Croatie, le Danemark, l'Estonie, la Finlande, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, l'Ecosse, la Suède et les îles d'Åland.



Les îles du Ponant

 Fédérations insulaires membres de l'ESIN

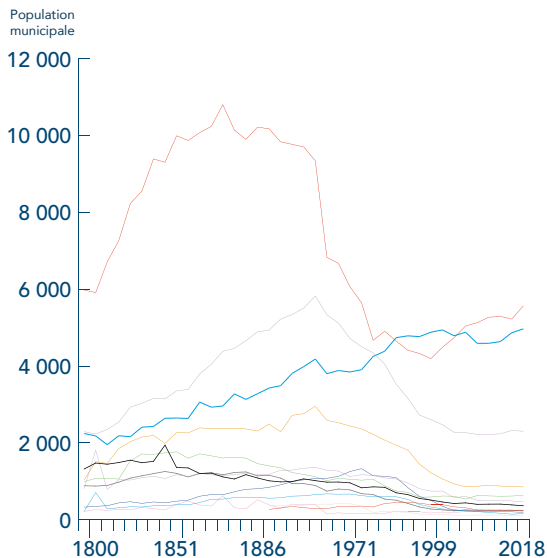
Habiter sur les îles

La démographie

Les îles du Ponant ont vu leur population divisée par deux entre le début du xx^e siècle et les années 1970. Ce déclin démographique a marqué le pas à partir des années 1980, le recensement de 1990 montre l'amorce d'un certain renouveau démographique. La population est aujourd'hui stabilisée autour de 16 300 habitants. Certaines îles ont même inversé la tendance, ainsi les populations de Belle-Île et de l'île d'Yeu augmentent.

Les statistiques démographiques doivent cependant être observées avec un certain recul. En effet, la distinction « îliens permanents » / « îliens occasionnels » est artificielle, elle repose sur une définition administrative. Elle ne reflète pas la réalité sociologique qui est bien plus complexe. Les modes de vie évoluent grandement, notamment avec le développement du télétravail. Nombreux sont les habitants à être partagés entre leur île et le continent. Le phénomène des résidences secondaires et ses évolutions sont également importants à prendre en compte. Il arrive parfois que la résidence secondaire devienne une « résidence seconde », où l'on passe de plus en plus de temps, voire où on l'on s'installe définitivement, à l'âge de la retraite et parfois avant.

Évolution de la population municipale des îles depuis 1800



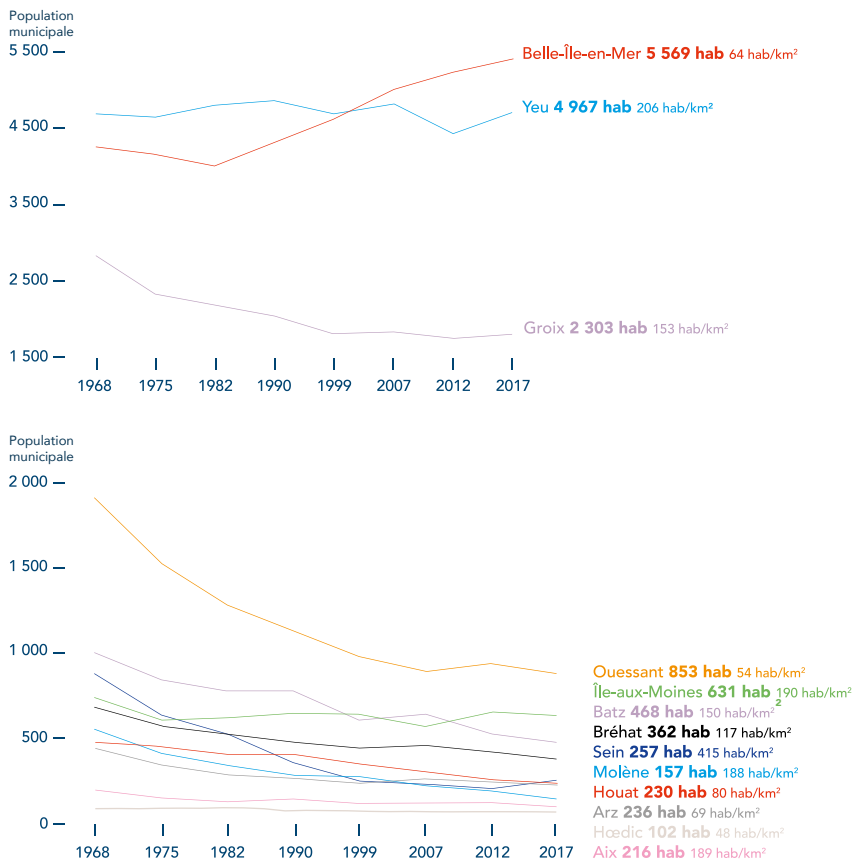
Sources : INSEE

Entre 2013 et 2017, la population permanente des îles du Ponant a augmenté de **555** habitants.





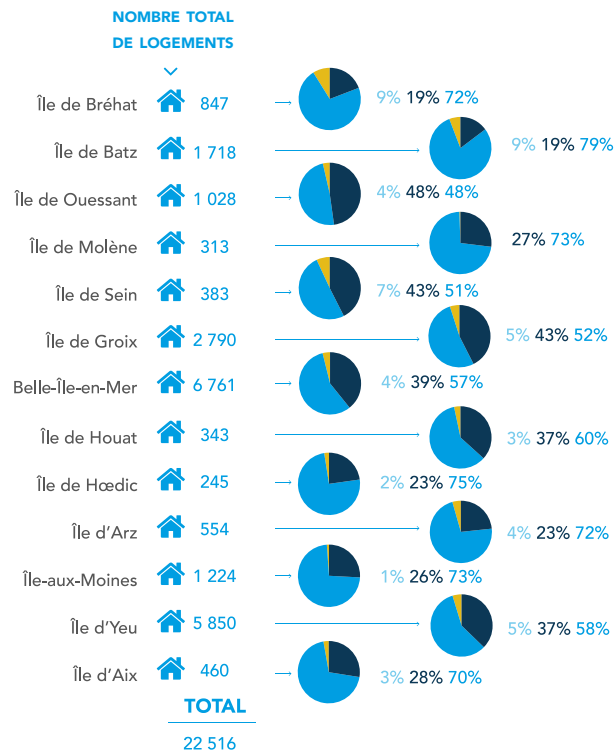
Évolution de la population municipale des îles de 1968 à 2017



Le logement

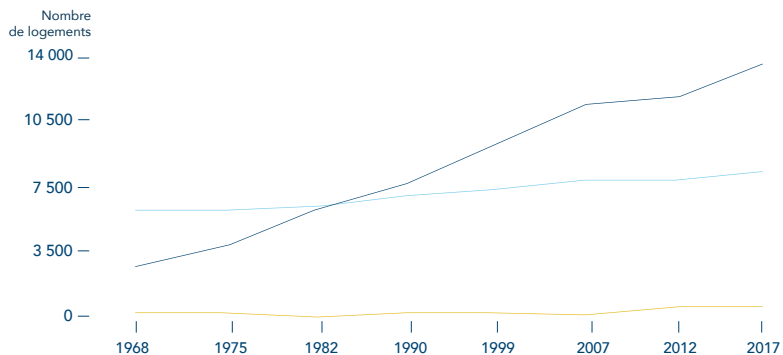
L'un des enjeux prioritaires des îles du Ponant reste l'accès aux logements. Ceux qui souhaitent s'installer de manière permanente sont freinés par le prix très élevé du foncier et le peu de locatifs à l'année dû au nombre important de résidences secondaires. Si la construction de logements locatifs sociaux ou communaux est importante, elle ne permet pas cependant de satisfaire toutes les demandes.

Pour faire face à cette contrainte, les collectivités se sont lancées dans des programmes de réhabilitation de bâtiments et/ou des programmes de logements sociaux avec des bailleurs, qui semblent porter leurs fruits même si la tendance récente fait craindre une réduction des disponibilités de logements.



- Nombre de résidences principales
- Nombre de résidences secondaires
- Nombre de logements vacants

Évolution de la structure du parc immobilier sur les îles du Ponant



- Résidences principales
- Résidences secondaires
- Logements vacants

Sources : INSEE

Habiter

Un déclin démographique enrayé ; une problématique du logement complexe à maîtriser



Le logement sur les îles, une préoccupation ancienne

L'Association pour la Promotion et la Protection des îles du Ponant le soulignait déjà en 1978 : « La hausse du prix de vente des terrains, des maisons et des loyers, des meublés a la curieuse caractéristique d'être un des plus graves handicaps des îliens dont personne ne se plaint ; à juste titre car chacun en bénéficie à court terme et c'est la collectivité qui en souffre à moyen terme ».

Maintenir les services collectifs essentiels
































-  Port de pêche
-  Port de plaisance
-  Mouillages organisés
-  Aérodrome

Les transports

L'insularité entraîne des besoins spécifiques en infrastructures de transport qui, bien qu'existantes sur toutes les îles, sont toujours une question d'actualité du fait des besoins d'entretien et d'adaptation récurrents. Depuis 2017, les compétences portuaires et transports sont régionales, les autres collectivités ne pouvant s'y substituer.

« Les conditions de transport qui sont considérablement améliorées resteront de toutes façons une réelle contrainte mais aussi le meilleur garant de la spécificité d'une certaine culture îlienne » (APPIP, 1978)



	Traversées					
	Durée (min)	Fréquences par jour mini	Fréquences par jour maxi			
Chausey	40	2/sem	7			
Bréhat	10	8	15			
Île de Batz	15	8	25			
Ouessant	90	1	5			
Molène	60	1	4			
Sein	75	1	3			
Les Glénan	60	0	3			
Groix	45	4	8			
Belle-Île-en-Mer	45	5	12			
Houat	40	2	5			
Hœdic	60	2	5			
Île-aux-Moines	5	26	31			
Île d'Arz	15	10	16			
Île d'Yeu	40	2	8			
Aix	20	5	15			



Il y a 50 ans : 4h30 de traversée de Brest à Ouessant

« De nos jours, les cartes maritimes, les radars, les sondes électroniques, les phares protecteurs, ont limité les risques et avec un bon capitaine on peut aborder Ouessant sans angoisse. Le gros courrier de trois cent cinquante places Enez-Eussa, qui deux fois par semaine relie Brest à Ouessant après quatre heures et demie de navigation, appartient au département du Finistère. » (Le Monde, 1964)

De plus, au début des années 1970, les horaires du bateau sont pleinement tributaires de la marée.

➔ Se déplacer vers le continent

À la durée des traversées s'ajoutent également le temps d'attente à l'embarquement et au débarquement, ainsi que la fréquence des liaisons : elle varie d'une île à l'autre, selon la saison.

➔ Se déplacer sur le continent

Belle-Île est desservie par un ferry, ce qui permet le passage des véhicules. Un bellilois a donc la possibilité d'embarquer son automobile pour se rendre à un rendez-vous à Vannes ou Lorient à partir de Quiberon. Sein, en revanche ne possède pas ce service. Un Sénéan, une fois à Audierne, doit s'arranger pour se déplacer sur le continent, grâce à un moyen de transport collectif, un taxi ou un véhicule personnel. Certains îliens disposent de leur propre garage tandis que d'autres garent leur voiture dans des garages privés surveillés et payants.

➔ Se déplacer sur les îles

Les plus petites îles se découvrent facilement à pied. Pour d'autres, le vélo permet de se déplacer plus vite et reste adapté aux chemins et ruelles des bourgs insulaires. Sur les plus grandes, il est possible de circuler en voiture, soit en transportant sa voiture depuis le continent, soit en louant un véhicule sur l'île. Pour faciliter les déplacements, certaines îles ont développé des lignes de transports en commun. Et pour limiter la pollution, elles misent sur l'électrique, comme l'île d'Yeu qui compte plus de 200 voitures électriques.

Se déplacer sur les îles

	Voiture	Transports en commun	Location de vélos
Chausey	✗ *	✗	✗
Bréhat	✗ *	Petit train	✓
Île de Batz	✗ *	Navette	✓
Ouessant	Passage réservé aux résidents ; location	Navette, taxi	✓
Molène	✗ *	✗	✗
Sein	✗ *	✗	✗
Les Glénan	✗ *	✗	✗
Groix	Passage et location	Bus, taxi	✓
Belle-Île-en-Mer	Passage et location	Bus, taxi	✓
Houat	✗ *	Navette municipale	✓
Hœdic	✗ *	✗	✗
Île-aux-Moines	✗ *	✗	✓
Île d'Arz	✗ *	Navette collective	✓
Île d'Yeu	Passage et location	Bus, taxi	✓
Aix	✗ *	Taxi-bagagiste	✓

* véhicule réservé aux professionnels et services, soumis à autorisation.

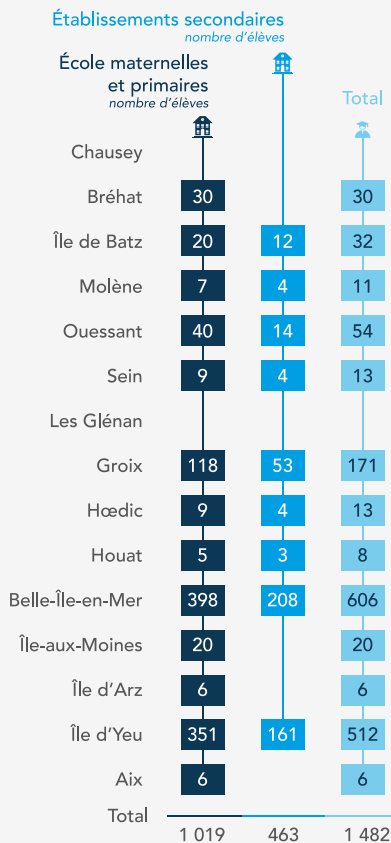
L'éducation

L'enseignement élémentaire est assuré sur l'ensemble des îles. De même pour le collège, excepté pour les îles les plus proches du continent (Arz, Aix, Bréhat et l'île-aux-Moines) où les élèves utilisent les transports maritimes quotidiennement pour rejoindre le continent et suivre leur cursus.

Le collège des îles du Ponant (CIP)

C'est à la suite d'une série de tempêtes obligeant les élèves de l'île de Sein à passer Noël sur le continent qu'a été décidée, en 1975, la création de ce collège peu ordinaire dont le siège est à Brest. Le CIP permet d'assurer le cycle secondaire sans que les collégiens aient à se rendre sur le continent. En effet, ce sont les professeurs qui se déplacent. Certains peuvent être amenés à enseigner sur plusieurs îles et cela permet d'éviter le départ prématuré des jeunes et parfois avec eux, celui de familles entières. Le CIP permet également aux îliens de se rencontrer, entre jeunes originaires des différentes îles. Ils bénéficient d'un enseignement sur-mesure au coeur duquel les nouvelles technologies jouent un rôle important. Mais le maintien d'un tel établissement peut être délicat faute d'élèves, ainsi en 2007-2008 les antennes de Sein et Molène ont été mises « en sommeil ».

Effectif scolaire 2020-2021



Être écolier sur une île du Ponant en 1971

Chaque île possède au moins une école primaire publique et une école primaire privée. Mais, dans la plupart, les jeunes ne sont pas assez nombreux pour que cela justifie la présence d'un établissement d'enseignement secondaire. Dès la classe de 6^e, les élèves partent alors sur le continent où ils sont logés en internat la semaine. Le week-end, les internats ferment leurs portes et les jeunes doivent prendre le bateau pour rentrer chez eux. Ces déplacements hebdomadaires et la pension représentent un surcoût considérable pour les familles.

La santé

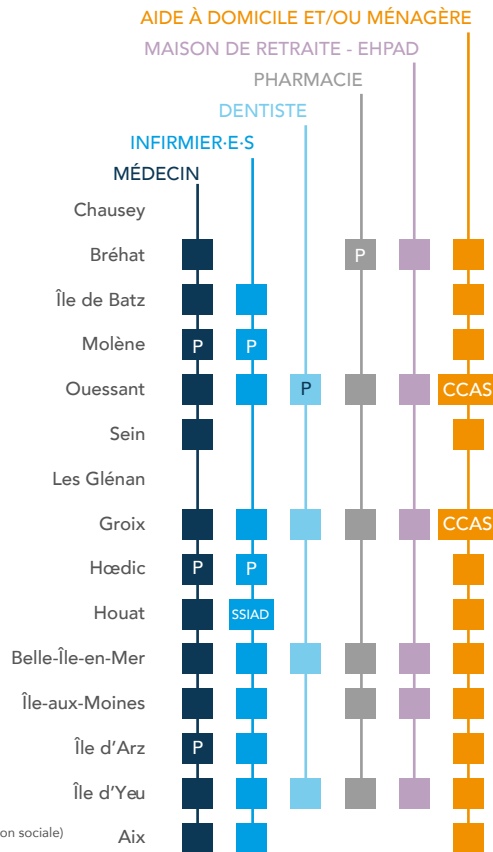
En ce qui concerne la santé, la situation dans les îles est très variable. Par exemple, seules Belle-Île et l'île d'Yeu disposent d'un hôpital quand les îles de Bréhat, Batz, l'île d'Arz et l'île d'Aix ne possèdent pas de pharmacie. L'offre de services de soins est un enjeu prioritaire. Les îles doivent assurer une continuité de l'offre à l'année, auprès d'une population beaucoup plus importante. À cela s'ajoute un vieillissement de la population, plus accentué que sur le continent, ce qui appelle des réponses adaptées.

Les contrats locaux de santé (CLS)

C'est en 2016 qu'a été conclu le contrat local de santé pour les îles bretonnes (2016 - 2020), il est prolongé jusqu'en 2022. Yeu et Aix ont aussi leur CLS. Les engagements pris par les partenaires du CLS des îles bretonnes du Ponant visent à offrir à tous les îliens bretons et aux professionnels de santé y exerçant :

- | Un égal accès aux soins, à la prévention, au bien vieillir chez soi ;
- | Une présence permanente d'un professionnel de santé organisée jour et nuit sur toutes les îles (condition sine qua none du développement de la télémédecine) ;
- | Un parcours adapté au sein des établissements de santé et médico-sociaux du continent en lien avec une organisation des transports et de l'hébergement ;
- | Une attractivité de l'exercice professionnel (contrat répondant notamment à la fluctuation de l'activité liée à la démographie insulaire).

Légende : P : présence partielle | CCAS : service organisé par le CCAS (centre communal d'action sociale)
 SSIAD : Service de soins infirmiers à domicile
Sources : ORS Bretagne et mairies des îles du Ponant



« Si certaines îles sont assez peuplées pour justifier la présence d'un médecin et d'une pharmacie, les autres ne disposent que des services d'une soeur infirmière dévouée et compétente, dotée d'une propharmacie. »

(Rapport de Mas Latrie : Présent et avenir des îles du Ponant, 1971)

Les commerces

Il existe au moins une alimentation générale sur chacune des îles, à l'exception des Glénan et de Chauze en hiver. Elle est essentielle car elle est souvent considérée comme le point central de l'ensemble des services de proximité. Souvent, l'alimentation générale propose pour les îles qui n'en disposent pas, d'un service de dépôt et/ou de cuisson de pain chaque matin. Il est fini le temps où les Molénais devaient attendre le premier bateau du matin pour être livrés en pain frais. Tous les services sont globalement disponibles sur l'ensemble des îles excepté certains services comme les distributeurs automatiques de billets (Bréhat, Houat, Hoedic et l'île d'Arz). Mais il est surtout à noter que ces services sont très fragiles car suite à un départ en retraite par exemple, il n'est pas simple de trouver un repreneur.

Les services essentiels

On comprend aisément que les populations insulaires ne peuvent pas se satisfaire de certains services basés sur le continent du fait d'une accessibilité réduite et, que certains services sont plus cruciaux que d'autres : commerces de base, soins et scolarité par exemple. À noter sur certaines îles : le regroupement de services assurés soit sous forme de permanences régulières, ou de bureaux avec accès en distanciel à différents services (avec parfois un accompagnateur numérique) : sociaux, administratifs, pôle emploi...

	Boulangerie pâtisserie	Produits de la mer	Boucherie charcuterie	Alimentation générale	Bureau agence postal(e)	Retrait d'argent	Librairie papeterie	Salon de coiffure	Droguerie quincaillerie	Café-débit de boissons	Bureau de Tabac	Restaurant	Garage
Chauze	en saison	✗	en saison	en saison	✗	✗	✗	✗	✗	en saison	✗	en saison	✗
Bréhat	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓
Batz	✓	✓VD	✗	✓	✓	✓	✗	✓	✗	✓	✓	✓	✓
Ouessant	✓	✓VD	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Molène	✗	✓VD	✗	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✓	✓	✓	✗
Sein	✓	✓VD	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✓	✓		✗
Les Glénan	✗	✗	✗	✓*	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	en saison	✗
Groix	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Belle-Île-en-Mer	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Houat	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✗	✗	✓	✗	✓	✗
Hoedic	✓	✗	✓	✓	✓	✗	✓	✗	✗	✓	✓	✓	✗
Île-aux-Moines	✓	✓VD	✗	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✓	✓	✓	✓
Île d'Arz	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓	✗	✓	✓	✓	✗
Île d'Yeu	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Aix	en saison	en saison	✗	✓	✓	✓	en saison	en saison	✗	✓	✓	✓	✗

VD : vente directe

* épicerie flottante pour les plaisanciers au mouillage en saison



La téléphonie et le numérique

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication ont pris de l'importance sur les îles, malgré un retard par rapport au continent. Ces technologies s'avèrent très utiles car elles facilitent les relations avec le continent, et ce dans de nombreux domaines (démarches administratives, éducation, santé, etc.). Elles réduisent ainsi les difficultés que rencontrent les insulaires en termes d'accès aux services et à l'information. L'accès à internet est devenu une problématique majeure, notamment avec le développement du télétravail qui peut, par exemple, encourager des résidents secondaires à s'installer définitivement sur les îles. Cependant la mise en place de telles infrastructures demeure une question complexe sur ces territoires restreints, majoritairement non reliés au continent par des câbles téléphoniques, encore moins avec la fibre optique, et protégés par de nombreuses réglementations en matière d'urbanisme et de protection des espaces naturels.

Dans la pratique : de trop nombreuses coupures, un faible débit et un réseau fluctuant. De plus, les couvertures diffèrent grandement d'un opérateur à l'autre.

Pour l'avenir, si certaines îles peuvent espérer être « fibrées » notamment celles reliées par un câble électrique (lors de remplacement des câbles, les opérateurs télécom se sont récemment associés aux « électriciens » pour mutualiser et passer la fibre optique), pour les plus lointaines et les îles non interconnectées, le haut débit devra utiliser d'autres technologies. Des améliorations importantes seront à assurer pour un développement des services de téléphonie et de l'accès à internet comparable à celui du continent.

	Réseau mobile		Accès internet fixe		
Chausey	4G FAIBLE		4G FIXE		PAS DE FIBRE
Bréhat			4G FIXE		PAS DE FIBRE
Batz	x1	couverture 4G	4G FIXE		PAS DE FIBRE
Molène	x1				PAS DE FIBRE
Ouessant			4G FIXE		PAS DE FIBRE
Sein	x1				PAS DE FIBRE
Les Glénan	x1		4G FIXE		PAS DE FIBRE
Groix			4G FIXE		FIBRE : Travaux en cours, fin estimée pour fin 2021
Hœdic	4G FAIBLE		4G FIXE		PAS DE FIBRE
Houat					PAS DE FIBRE
Belle-Île-en-Mer			4G FIXE		FIBRE : Travaux en cours, fin des travaux estimée pour 2022 ou 2025 selon les communes
Île-aux-Moines	x1		4G FIXE		FIBRE : En commercialisation
Arz	x1		4G FIXE		FIBRE : En commercialisation
Île d'Yeu			4G FIXE		FIBRE : FttE en commercialisation (fibre pour les entreprises)
Île d'Aix	x1		4G FIXE		PAS DE FIBRE

Source : Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques)

Légende

- émetteur
- DSL : transmission numérique de l'information sur les lignes téléphoniques standard
- THD/HD Radio (Très Haut Débit/Haut Débit) : les réseaux hertziens fournissent un accès à internet par des ondes radio.
- 4G fixe : un boîtier 4G fixe utilise le réseau d'antennes mobiles pour diffuser en Wi-Fi la connexion internet vers d'autres appareils.
- satellite

La culture et les loisirs

Les îles sont porteuses de nombreuses initiatives culturelles et sportives. Les services à la jeunesse sont peu représentés en raison d'une population globalement âgée. Malgré tout, on retrouve sur chacune de plus en plus d'équipements dédiés aux jeunes : terrain de jeux en plein air (foot/basket et/ou tennis), salles de rencontre, et de nombreuses associations de sport, loisirs et culture. Quatre îles (Groix, Belle-île, l'île d'Yeu et l'île d'Arz) possèdent un cinéma et une programmation à l'année. Les îles d'Arz, de Bréhat et de Batz proposent 1 à 2 projections par mois dans leur salle polyvalente avec une programmation large et éclectique (fiction, documentaire, film d'animation...) L'été, de nombreux festivals photos, musicaux, littéraires, sont organisés sur les îles.



Son nom signifie « îles » en breton. L'association INIZI, créée en janvier 2015, anime les territoires insulaires sur la basse saison touristique. De septembre à juin, INIZI propose une saison culturelle itinérante co-construite avec les structures locales. Ainsi, les îles restent animées en dehors de la saison touristique et les îliens voient leur accès à la culture facilité.



Festival Les Insulaires

Tous les ans à la fin du mois de septembre : c'est le rendez-vous consacré à la rencontre des îliens du Ponant. Débats, marché de producteurs, village des îles, concerts, spectacles sont l'occasion d'échanger, de discuter, et de réfléchir ensemble à l'avenir de ces territoires. Se déroulant sur une île différente chaque année, le festival est ouvert à tous : petits et grands, îliens et continentaux, amis des îles, simples curieux... Créé en 2011, cet événement itinérant permet de tisser des liens entre les différentes populations insulaires. Alors qu'il est compliqué de se déplacer d'île en île, la première édition avait vu naître une belle initiative, celle de transporter les habitants des îles du Morbihan jusqu'à l'île d'Yeu, le tout par la mer !



	Bibliothèque Médiathèque	Service enfance jeunesse	Salle de sport	Terrain de jeux (plein air)	Cinéma	Salle polyvalente	Centre nautique
Chausey	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✓
Bréhat	✓	✗	✗	✓	✓	✓	✓
Batz	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓
Ouessant	✓	✗	✓	✓	✗	✓	✓
Molène	✓	✗	✓	✓	✗	✓	✓
Sein	✓	✗	✗	✓	✗	✓	✓
Les Glénan	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✓
Groix	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Belle-Île-en-Mer	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Houat	✓	✗	✓	✓	✗	✓	✓
Hoedic	✓	✗	✗	✓	✗	✗	✓
Île-aux-Moines	✓	✓	✓	✓	✗	✓	✓
Île d'Arz	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓
Île d'Yeu	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Aix	✓	✗	✓	✓	✓	✓	✓



Les services
 Des liaisons maritimes régulières ; une scolarité assurée jusqu'à la fin du collège grâce au Collège des îles du Ponant ; un fort dynamisme culturel.

Lieux d'intérêt culturel

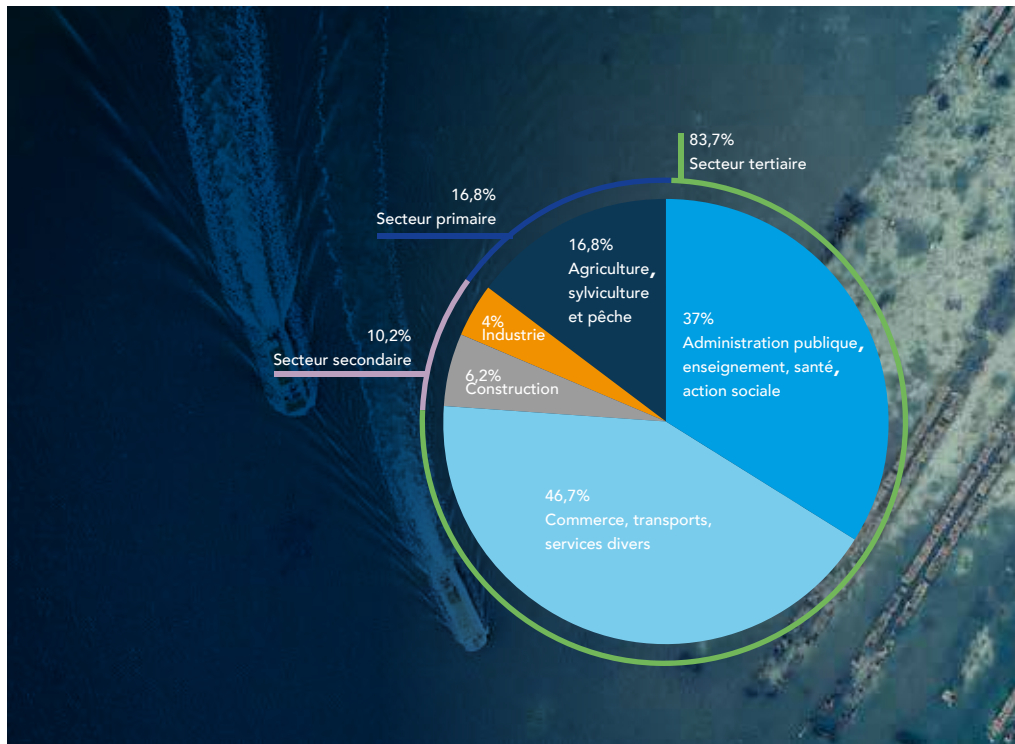
Le fort Renault-Château Le village des Blainvillais La maison de Marin Marie	Chausey
Le Moulin à marée du Birlot Le phare du Roséto	Bréhat
Le Jardin Georges Delasselle Le Phare	Batz
Le Musée des Phares et Balises L'écomusée du Niou Pen an Lan Le Phare du Stiff	Ouessant
Le Sémaphore	Molène
L'écomusée La Maison de la Réserve Naturelle	Groix
Musée de l'Abri du Marin Le grand phare de l'île de Sein	Sein
L'Aiguade Vauban La réserve ornithologique de Koh Kastell La Pointe des Poulains	Belle-île-en-Mer
Musée de l'Eclosarium	Houat
Le Fort	Hœdic
La Ferme du Cromlec'h Le Dolmen de Penhap	île-aux-Moines
Le Moulin à marée de Berno Musée Marins et Capitaines	Arz
Le Musée de la Pêche Dolmen des petits Fradets Le Port-Meule	île d'Yeu
Le Musée Africain Le Musée Napoléonien Le Fort de la rade	île d'Aix

Festivals

Séance de cinéma CinéVriad L'art dans l'île Les Scènes de Bréhat (Festival de spectacle vivant)	Juillet - août Août Juillet (1 ^{ère} édition en 2021)
Batz'Art (ciné-concert et mini-festival) Tour de l'île de Batz (semi-marathon) Festival Le Chant de la Rive (musique classique) Fête de la mer	juillet - août Juillet Juillet Août
Tour de l'île à la marche Les Musiciennes Salon international du livre insulaire Festival Îlophone (rock)	Juillet Août Juillet Septembre
Marche Trielen-Molène Fête de la mer	Août Août
Festival international du film insulaire	Août
Festival Plage musicale en Bangor Festival du Théâtre du Bord du Champ en saison Belle Ile en Livres Lyrique en Mer Belle-île On Air (Festival de musiques actuelles et émergentes) Festival sous l'eau avec Jean Painlevé Escales Photos	Juillet Août Août Juillet - août Août Août De Juin à Août
Fête de la Mer Escales Photos	Août De Juin à Août
Escales Photos Fête de la mer La Régate des Sœurs	De Juin à août Août Août
Festival du Conte de Baden Festival Théâtre en herbe Fête de la Mer Festival de la Voile	Juillet Août Août Août
Tour de l'île à la voile-chasse au trésor Veillée ileदारaise	Août Août
Fête de la mer (tous les deux ans) Le Trail de L'île d'Yeu Fête de la Bio La Meule en fête (concert/chant) Festival de musique "Viens dans mon île" Escales Lyriques Le Grand Festin Les Berniques en Folie	Mai Juin Juillet Juillet Août Août Octobre Octobre
Les Vendredis de l'île d'Aix (art de la rue, musique, déambulation...) Course, les 15 km de l'île d'Aix	Juillet - Août Août

Assurer un développement économique pérenne

L'activité économique des îles, longtemps basée sur le secteur primaire (pêche et agriculture), est maintenant largement dominée par le secteur tertiaire avec une sur-représentation de l'activité touristique. Cependant, on observe récemment un regain d'activité dans le secteur de l'agriculture et de la pêche avec des réinstallations et des activités de transformation de productions locales, d'artisanat et de services basés sur la découverte et l'interprétation des patrimoines. Ces activités se développent grâce aux échanges économiques avec les visiteurs, contribuant par là même à maintenir ou développer un tourisme plus en lien avec les spécificités et patrimoines insulaires, plus « durable » en quelque sorte. Loin d'être opposées aux activités existantes, ces nouvelles installations permettent d'envisager un certain rééquilibrage de l'activité économique entre les différents secteurs. Une économie plus équilibrée est garante d'une meilleure stabilité sur le long terme, ainsi que d'une moindre fragilité.



Vivre de la mer... et de la terre

« La situation de l'emploi est très variable d'une île à l'autre mais d'une manière générale, la majeure partie des emplois relève de la Marine (Commerce - Royale*), du secteur primaire (pêche, agriculture) et de l'artisanat. » Article «Les îles du Ponant veulent vivre ! Deuxième partie : Le choix d'un développement. » publié dans Tribune en 1977

*Marine Nationale

La pêche et l'aquaculture



Faisant face à un contexte national difficile, les pêcheurs professionnels en activité répartis sur les îles du Ponant sont au nombre de 160. Même s'il a diminué, ce secteur marque fortement l'identité insulaire.

Pour l'île d'Yeu, la pêche est une composante historique et d'une grande importance pour l'économie locale. Elle se distingue par une pêche diversifiée : sur 25 navires, 10 pratiquent la pêche au large. Les espèces les plus pêchées sont le merlu (1 000 tonnes de merlu sur les 2 000 tonnes de poissons pêchés en 2020), la sole et le bar. En 2020, année difficile, ce secteur représente 10 millions d'euros de chiffre d'affaires. Malgré les évolutions (interdictions du filet maillant dérivant, de la pêche au requin taupe...), la pêche reste active dans cette île qui fut parmi les premiers ports thoniers de la côte atlantique. Afin de mieux valoriser leurs poissons, certains pêcheurs islais se sont réunis au sein d'une AMAP et distribuent leurs poissons sur le continent à un prix plus juste.

L'aquaculture est une activité apparue progressivement en parallèle de la pêche : la conchyliculture et la pisciculture continentale datent de la seconde moitié du XIX^e siècle, alors que la pisciculture marine est une activité plus récente (années 1970). De plus en plus de professionnels se tournent vers les cultures et élevages marins :

- La culture ou le ramassage des algues sur les îles du Finistère
- L'élevage et la pêche des ormeaux à Groix, Sein et Molène
- L'ostréiculture à l'île d'Aix, l'île de Sein, l'île-aux-Moines et l'île de Bréhat
- La mytiliculture sur filières à l'île de Groix



La pêche il y a 50 ans

Les îliens ont longtemps vécu de la mer, ils étaient pêcheurs, goémoniers mais aussi marins, engagés dans la Marine nationale ou au « Commerce ». Alors qu'à la fin du XIX^{ème} siècle, l'insularité était un avantage pour la pêche, elle devient une contrainte face à la concurrence des ports côtiers,

mieux insérés dans les réseaux d'échanges. Le déclin de la pêche, avant tout causé par la surexploitation des fonds, entraîne une crise profonde. Dans les années 1970, une petite pêche, artisanale et polyvalente, perdue tout de même à Sein, Houat, Molène et Hœdic. Les insulaires recherchent alors de nouvelles voies, notamment grâce à l'aquaculture, permettant de passer de la « cueillette » à l'élevage.

L'agriculture

Une agriculture durable est indispensable à la vie d'un territoire puisqu'elle lui offre autonomie et résilience, deux qualités précieuses pour les îles. C'est pourquoi face au déclin actuel, les mairies lancent des appels à projets. Ainsi, après avoir installé un maraîcher en 2019, en 2020 la mairie d'Ouessant a aidé à développer deux projets, l'un d'élevage de brebis et l'autre d'élevage de vaches laitières.

La pomme de terre primeur est le légume emblématique de l'île de Batz. Les maraîchers perpétuent un savoir-faire où se rencontrent la terre et la mer.

Les champs fertilisés aux algues donnent à la pomme de terre une saveur unique.

L'île d'Aix a vu renaître son vignoble, il y a une vingtaine d'années. Sur Belle-

île, le secteur est très organisé, les agriculteurs et la collectivité se sont dotés d'un abattoir et de structures de collecte de lait. De nouvelles initiatives, notamment des projets de laiteries, permettent une meilleure valorisation des produits : magasins de producteurs et labels ont ainsi vu le jour.



L'agriculture il y a 50 ans

l'agriculture est une activité économique mais aussi un mode de gestion de l'espace, de nombreux projets ont, par le passé, tenté de relancer cette activité. Cependant le faible nombre d'agriculteurs et les situations foncières rendent souvent complexe cette mission.

	Aquaculture		Agriculture				Viande			
	Conchyliculture	Algoculture	Apiculture	Produits laitiers		Volailles				
		Pêche		Maraîchage	Viticulture	Pépière	Bovin	Ovin	Escargots	
Bréhat	X	✓	X	✓	X	✓	X	X	X	X
Batz	✓	X	✓	✓	X	X	X	X	X	X
Ouessant	✓	X	✓	✓	X	X	✓	✓	X	X
Molène	✓	X	✓	✓	X	X	X	X	X	X
Sein	✓	✓	✓	X	X	X	X	X	X	X
Groix	✓	✓	X	✓	✓	en cours	✓	X	X	✓
Belle-île-en-Mer	✓	X	X	✓	✓	en cours	✓	✓	✓	X
Houat	✓	X	X	✓	X	X	X	X	X	X
Hœdic	✓	X	X	X	X	X	X	✓	X	X
île-aux Moines	✓	✓	X	X	X	X	X	X	X	X
Arz	✓	X	X	✓	X	X	✓	X	X	X
île d'Yeu	✓	X	X	✓	✓	en cours	✓	✓	✓	X
île d'Aix	X	✓	X	✓	X	X	✓	X	X	X

De la vigne sur les îles

Il n'y a pas que le réchauffement climatique qui pousse certains insulaires à planter de la vigne sur les îles. Sur l'île d'Arz, l'association In vino verit'Arz a relancé une ancienne production vinicole, interrompue en 1935. 500 pieds de raisins blancs ont été plantés en 2017 afin de créer ce vignoble associatif. La première mise en bouteille s'est déroulée au début de l'année 2020. L'assouplissement de la réglementation européenne permet de planter de la vigne partout en France et ainsi de redécouvrir et de faire renaître d'anciens espaces de production viticole. C'est le cas à Groix, où de la vigne a été plantée, et à l'île d'Yeu où la plantation est en cours.

Belle-île et Batz sont traditionnellement les îles les plus agricoles. Les autres cultivaient la terre pour subvenir à leurs propres besoins. De façon générale, elles ont connu une déprise agricole qui s'est traduite par un enrichissement des paysages insulaires. Parce que

Le tourisme

L'activité touristique reste globalement le point fort de l'économie des îles. Elle est d'ailleurs le premier secteur créateur d'emplois. La capacité d'accueil sur les îles se caractérise surtout par une offre non marchande : résidences secondaires et hébergements à titre gratuit chez des amis ou la famille. Viennent ensuite l'offre de logements chez l'habitant puis celle de l'hôtellerie familiale. Le tourisme social et associatif ainsi que les campings sont également présents sur les îles. Les populations varient ainsi entre hiver et été avec des îles jusqu'à 10 fois plus peuplées en période estivale.

Le tourisme est une problématique complexe, car difficilement quantifiable : c'est en effet une pression multiple, composés de profils de visiteurs très variés. Excursionnistes à la journée, résidents secondaires ou encore plaisanciers n'ont pas le même impact. Le tourisme est aujourd'hui une activité dominante aux conséquences ambivalentes. Il permet de maintenir une vie et des activités économiques mais il déstabilise le marché foncier et crée une importante pression sur l'environnement et ses ressources.

Nombre de passagers*

	2019	2020
Chausey	94 500	84 500
Bréhat	397 000	298 000
Batz	233 000	135 000
Ouessant	109 000	81 000
Molène	24 000	17 000
Sein	45 000	37 000
Les Glénan	75 000	63 000
Groix	244 000	190 000
Belle-île-en-Mer	425 000	305 000
Houat	43 000	34 000
Hœdic	25 000	19 000
île-aux-Moines	642 000	464 000
Arz	296 800	197 600
île d'Yeu	455 000	341 000
île d'Aix	579 000	430 000

* (1 passager = 1 aller-retour)
Données recueillies auprès compagnies maritimes et/ou à partir de la taxe Barrier. Remarque : il est très difficile de connaître la fréquentation exacte des îles car l'offre des transports est multiple (compagnies assurant le service public toute l'année, compagnies privées, liaisons aériennes, plaisance, etc.) Ces chiffres sont donc estimatifs, assez proches de la réalité. En 2020, année des confinements COVID une fréquentation annuelle plus basse mais concentrée l'été.



Étude sur l'hyperfréquentation

Déjà en 1971 des voix s'élevaient face à une fréquentation touristique jugée préoccupante. En 2021, la fréquentation n'est absolument plus comparable et a explosé. Les pics de sur-fréquentation sont devenus plus fréquents au fil des années. L'été 2020 a vu des périodes d'hyperfréquentation plus longues et moins supportables qu'à l'accoutumée. D'où une volonté d'anticiper et de mieux réguler ces épisodes pour garder l'attractivité et la qualité de vie et de l'environnement des îles, garantes de leur dynamisme économique.



Le tourisme il y a 50 ans

En 1970, le tourisme apparaît comme un envahissement puis une opportunité face au déclin des activités traditionnelles. Moyennant un réel effort en matière d'infrastructures et des mesures de protection de l'environnement, il est alors considéré comme porteur d'espoir pour les îles.

Savoir-faire des îles du Ponant : relier les entreprises insulaires

Un projet initié par les élus insulaires et porté par les entrepreneurs

Savoir-faire des îles du Ponant est le fruit d'une longue réflexion, issue d'un travail universitaire et d'échanges entre élus des communes insulaires et professionnels des îles. Ce projet a été initié en 2013 dans le cadre d'une recherche-action réalisée par des géographes de l'UBO et l'AIP. Il s'agissait de dresser un bilan et des perspectives sur une thématique peu étudiée jusqu'alors, celle des entreprises et des néoarrivants.

De 2016 à 2019, l'AIP structure, en collaboration avec des professionnels des îles et les élus, la marque Savoir-faire des îles du Ponant et fixe un cahier des charges, dont le point central est la création ou le maintien d'emplois durables, toute l'année. La marque, propriété de l'AIP, a été déposée en 2017. L'association Savoir-faire des îles du Ponant (SAFIP) a été créée en septembre 2019. Elle rassemble une soixantaine d'entreprises insulaires présentes toute l'année sur les îles. Elle regroupe des entrepreneurs de tous secteurs d'activité : de la production (agricole, aquacole) à la transformation (biscuiteries, conserveries) en passant par l'artisanat d'art, le bâtiment, les hébergements, le transport, etc. L'AIP ainsi que des collectivités insulaires sont également adhérentes.

Un réseau pour développer les îles à l'année

SAFIP a deux activités : l'appui à la création et au développement des entreprises insulaires, et la promotion et le développement de la marque. L'objectif est de mettre les entreprises adhérentes en réseau et de donner les moyens aux porteurs de projets de réaliser leurs projets grâce à des mises en relation facilitées avec les acteurs du développement économique continentaux. L'association porte aussi des projets inter-îles pour valoriser l'entrepreneuriat insulaire. En 2021, elle organise les premiers trophées insulaires pour mettre en lumière le dynamisme des entreprises des îles. Par ses actions de promotion et de mise en réseau, l'association contribue à créer des emplois durables qui inscrivent l'économie îlienne dans des perspectives nouvelles. Ainsi, dans les prochains mois une nouvelle filière artisanale de verre naturel créé à partir des coproduits des adhérents devrait voir le jour.

savoirdaire-ilesduponant.com



SAVOIR-FAIRE
DES ÎLES DU PONANT



Quelques portraits d'adhérents



Erwan Tonnerre – Groix Haliotis

Co-président de l'association SAFIP

Erwan Tonnerre élève depuis 2007 des ormeaux en circuit fermé sur l'île de Groix, qu'il nourrit d'algues fraîches récoltées sur l'île. Il commercialise ses produits dans toute la France, et notamment dans les restaurants étoilés.

Grâce à son réseau, SAFIP lui apporte des échanges avec des entrepreneurs d'autres îles. Il souhaite participer au développement pérenne des îles et créer une unité insulaire pour la prochaine génération qui souhaiterait s'installer.



Marianne Guyader – Groix et Nature

Co-présidente de l'association SAFIP

Marianne Guyader dirige la conserverie artisanale Groix et Nature, créée il y a 20 ans sur l'île de Groix. Elle emploie 19 personnes, à l'année sur Groix. Les produits Groix et Nature sont commercialisés dans leur boutique à Groix mais également en France et dans le monde.

Marianne s'est engagée dans l'association SAFIP pour renforcer le lien entre les collectivités et les entreprises insulaires, autour de problématiques communes (transports, logement, entrepreneuriat). Elle souhaite aussi développer et faire reconnaître la marque Savoir-faire des îles du Ponant au grand public, à travers les savoir-faire des entrepreneurs.

Zoom sur Les Trophées Insulaires

La première édition des Trophées Insulaires s'est déroulée en 2021. Ouverte aux adhérents de l'association, l'objectif est de mettre en lumière le dynamisme des entreprises insulaires, de faire connaître les îles sous l'angle de l'entrepreneuriat et d'encourager la création d'activités à l'année sur ces territoires.

En 2021, le jury s'est réuni sur Hœdic. 5 prix ont été remis :

Trophée environnement :

[Les Savons de Belle-île \(Belle-île-en-Mer\)](#)

Trophée innovation :

[Ti Dudi Breizh \(Groix\)](#)

Trophée arts et création :

[Fluid \(Belle-île-en-Mer\)](#)

Mention spéciale collaboration insulaire :

[Groix et Nature \(Groix\)](#)

Coup de cœur du Jury :

[Nuances des îles \(Houat\)](#)



Les partenaires de l'opération sont les suivants : région Bretagne, AIP, Mairie d'Hœdic, BPIFrance, Femmes de Bretagne, Université Bretagne Occidentale.

L'économie sociale et solidaire et la vie associative

Pour faire face aux difficultés que pose l'insularité, les habitants ont développé une longue tradition d'entraide et de solidarité.

Ainsi, coopération et entraide font partie de l'identité insulaire. Afin d'évaluer la contribution de l'économie sociale et solidaire à la vie des îles, l'AIP, avec l'appui de l'Université de Bretagne Occidentale (UBO) et la Fondation de France, a lancé en 2017 le programme de recherche « ESS-îles ». Quelque 500 organisations de l'ESS, bien qu'elles ne se revendiquent souvent pas comme telles, ont ainsi été répertoriées.

Une vie associative dynamique

Les associations dominent largement les autres types d'organisations (91%) et sont, proportionnellement au nombre d'habitants, plus nombreuses que sur le continent. Les îles bénéficient donc d'un tissu associatif dense et tout particulièrement dans les domaines de la culture, des sports et loisirs. Ces associations jouent un rôle majeur dans la vie des îles, elles sont des lieux de rencontre et d'échange entre les habitants et améliorent la qualité de vie. Par leurs diverses missions (santé, logement, alimentation, sport, environnement et patrimoine...), elles sont précieuses pour les îles.

De nouvelles formes de coopération

Ce secteur est moins créateur d'emplois sur les îles que sur le continent mais représente tout de même 300 emplois, soit moins de 10% de l'emploi total. Cependant il a des retombées économiques indirectes évidentes et contribue à dynamiser la vie locale. De nouvelles formes de coopération se sont développées depuis une dizaine d'années : circuits courts, associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) et magasins de producteurs sont autant d'initiatives qui assurent de meilleures retombées économiques et entretiennent le lien social. Elles soutiennent ainsi la transition écologique et valorisent leur territoire. Préserver ce sentiment d'appartenance et encourager ces dynamiques collectives constituent alors un enjeu vital. Plus récemment, des coopérations inter-îles ont vu le jour, avec notamment, depuis 2011, le Festival des insulaires qui réunit tous les ans un large public autour d'animations et de débats. En bref, toutes ces organisations donnent corps aux valeurs insulaires de solidarité, liberté et convivialité.



Les surcoûts liés à l'insularité

La rupture géographique liée à l'éloignement du continent engendre des conséquences financières qui impactent la population vivant toute l'année sur une île, mais aussi les collectivités. Une partie des surcoûts insulaires résulte des problèmes d'énergie et de déchets. Des améliorations sont encore à attendre comme pour la gestion de l'eau, consommatrice d'énergie. Des surcoûts sont liés aux investissements et au fonctionnement. Un surcoût de 38 %* par rapport au continent est observé en raison des conditions et frais de transport. L'acheminement des marchandises par voie maritime engendre des coûts supplémentaires qui se répercutent rapidement sur les prix à la consommation. Il y a aussi les surcoûts liés à la saisonnalité. Comme les communes littorales du continent, les îles doivent gérer des populations saisonnières très importantes, les obligeant à surdimensionner leurs infrastructures. Alors que les communes continentales mutualisent leurs installations, le cas des îles est particulier puisqu'elles sont contraintes d'investir individuellement pour s'équiper.

* Étude sur les surcoûts insulaires de Ressources Consultant Finances (2015)



50 ans de combat pour une meilleure prise en compte du surcoût insulaire

ans, les élus insulaires tentent de faire prendre en compte ce surcoût. Ce n'est que depuis 2017 que les communes bénéficient d'une certaine équité en matière d'investissement et fonctionnement grâce à la dotation communale d'insularité partagée entre les îles au prorata de leur population résidente.

L'économie

Une fréquentation touristique saisonnière à gérer ; une volonté d'accueillir de nouveaux entrepreneurs ; une marque qui valorise les entrepreneurs des îles



Le coût de transport des marchandises est onéreux et vivement ressenti par les îliens. Ils résumant leur sentiment par la phrase « C'est le transport qui nous tue. » (Rapport Présent et avenir des îles du Ponant, de Mas Latrie, 1971). Depuis 50

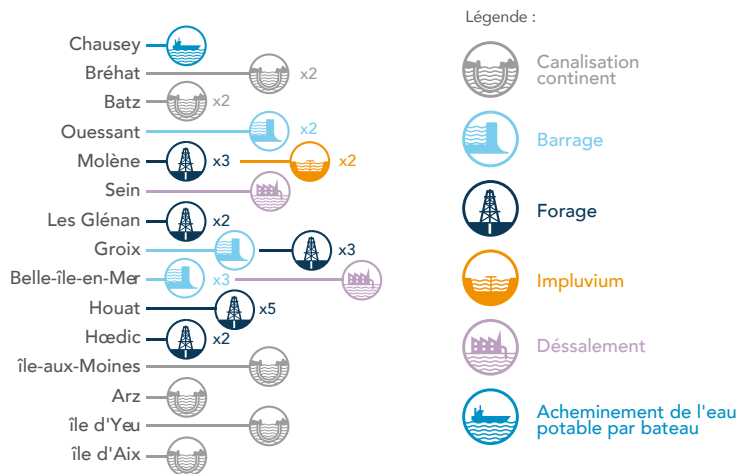
Préserver les ressources et soutenir les transitions écologiques et énergétiques

En matière de ressources, les situations sont très différentes selon que les îles soient reliées au continent par un ou plusieurs câbles sous-marins ou en situation d'insularité hydrique et/ou énergétique. Ainsi, les îles de la mer d'Iroise (Ouessant, Molène et Sein) ne sont pas reliées au réseau électrique métropolitain continental et forment des zones non interconnectées (ZNI). Historiquement, elles produisent leur électricité grâce à des centrales au fioul. Les archipels de Chausey et des Glénan connaissent des situations similaires. Résolument tournées vers l'avenir, malgré leurs ressources naturelles limitées, leurs contraintes et les capacités économiques réduites, les îles souhaitent renforcer leurs actions en vue d'accélérer leur transition écologique et énergétique et être pionnières en la matière pour peu qu'on leur octroie des capacités d'expérimentation et d'innovation. À l'avenir, la réutilisation des déchets peut, d'une nuisance, devenir une ressource intéressante.



L'alimentation en eau potable

Sur les îles, les ressources en eau douce sont naturellement limitées. Elles ont donc dû développer leur propre système d'approvisionnement en eau ; pour certaines c'est une simple canalisation sous-marine. Les autres, la majorité, sont celles qui restent en insularité hydrique, contraintes par leurs ressources propres : barrage, forage ou même dessalement pour l'île de Sein. En cas de sécheresse, certaines ont même par le passé été alimentées en eau potable par bateau-citerne ou ont eu recours en situation d'urgence au dessalement par osmose inverse. Leur avenir passe par des mesures de gestion de leurs ressources propres et la récupération d'eau de pluie, comme elles en étaient toutes championnes jusqu'à l'arrivée des connexions continentales.



Récolter l'eau de pluie, une solution traditionnelle remise au goût du jour

Les îliens d'autrefois avaient l'habitude de collecter l'eau de pluie, de la stocker et de ne pas la gaspiller. Les citernes ont en effet le double avantage de permettre des économies d'eau potabilisée... et d'argent ! Parfois même d'énergie sur les îles non interconnectées comme l'île de Sein. Dans un premier temps, l'eau de pluie récupérée peut servir aux toilettes et aux usages extérieurs. Aucun traitement n'est alors obligatoire. Les dispositifs de filtration individuels ont nettement progressé et permettent d'envisager d'étendre les usages d'eau de récupération. Les îles, pionnières dans la récupération d'eau jouent le rôle de laboratoire et sont source d'inspiration pour le continent.



Des avancées considérables dans les années 1970

sécheresse estivale et il existe peu de nappes phréatiques et de bassins versants sur ces petits territoires. Dans les années 1970, avec le développement du tourisme, les aménagements traditionnels (captage des sources naturelles, creusement de puits, citernes individuelles recueillant l'eau de pluie) n'assurent plus les besoins de l'été. L'adduction en eau potable est alors une priorité dans les années 1970. La difficulté, d'hier comme d'aujourd'hui, est d'ajuster ressources du territoire et besoins des populations.

L'assainissement

Durant les dernières décennies, les îles ont été confrontées à une hausse des rejets d'eaux usées. Les îles se sont alors équipées de systèmes d'épuration adaptés. Les travaux d'amélioration sont incessants même si très peu de situations de pollutions marines ont été détectées ces dernières années. Les enjeux de la qualité des eaux marines restent comme l'ensemble de la qualité environnementale une priorité insulaire. Par définition, les îles ne sont pas couvertes par la logique des bassins versants. Ceci n'enlève rien aux enjeux majeurs de l'eau sur les îles. C'est pourquoi lors du X^{ème} programme, et en préparation pour le XI^{ème}, un accord de programmation spécifique entre l'agence de l'eau Loire Bretagne et l'AIP pour les 13 îles dépendant du périmètre de l'Agence (hors Aix et Chausey), permet aux îles de ne pas être exclues des dispositifs de soutien pour l'eau potable, l'assainissement, les zones humides et l'adaptation au changement climatique.

	Lagunage	Traitements biologiques par boues activées	Décanteur digesteur	Membranes
Chausey	✓	✗	✗	✗
Bréhat	✗	✓	✗	✗
Batz	✗	✗	✓	✗
Ouessant	✗	✗	✓	✗
Molène	Absence d'assainissement collectif			✗
Sein	Absence d'assainissement collectif			✗
Les Glénan	Absence d'assainissement collectif			✗
Groix	✓	✓	✗	✗
Belle-île-en-Mer	✓	✓	✗	✗
Houat	✓		✗	✗
Hœdic	✓	✗	✗	✗
île-aux-Moines	✗	✓	✗	✗
Arz	✓	✗	✗	✗
île d'Yeu	✗	✓	✗	✓
île d'Aix	✗	✓	✗	✗



Une priorité dans les années 1970

En 1971 l'assainissement est un problème à traiter en priorité. En effet, le volume des eaux usées est considérablement augmenté par le flot estival de touristes. Les eaux usées sont alors répandues sur la voie publique ou rejetées directement à la mer. L'absence de stations d'épuration et de réseaux d'égouts engendre insalubrité, odeur nauséabonde et risque de pollution.

La gestion des déchets

L'insularité induit des contraintes fortes dans la gestion des déchets. La fréquentation estivale oblige les îles à avoir des équipements dimensionnés en conséquence. Paradoxalement les multiples protections naturelles et patrimoniales, ainsi que les problématiques de foncier, complexifient considérablement l'aménagement de déchetteries. De plus en plus d'îles font le choix d'inviter les visiteurs d'un jour à ramener leurs déchets sur le continent comme à Chausey, Aix, Bréhat et les Glénan. Outre leurs impacts sur la qualité de vie et l'environnement, les déchets participent à l'augmentation des consommations d'énergie via les équipements de collecte, de traitement et de transports. L'AIP et ses partenaires travaillent pour une gestion efficace des déchets verts et déchets du bâtiment et misent sur la prévention pour diminuer à la source la quantité de déchets à traiter. Réduction à la source et réutilisation locale constituent les deux leviers majeurs pour avancer sur le sujet. Autant le chemin parcouru depuis cinquante ans est important, autant ce qui reste à faire est ambitieux et nécessitera des évolutions sociétales, technologiques, législatives et réglementaires... L'objectif est de passer d'une économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter), qui a atteint ses limites, à une économie circulaire fondée sur l'éco-conception, la consommation responsable, l'allongement de la durée de vie du produit (réparer, réutiliser, réemployer) ainsi que le tri et le recyclage.



Jusque dans les années 1970, on se débarrassait des ordures comme on pouvait...

la beauté du littoral. Ainsi ce qu'on ne pouvait pas réutiliser était déposé sur la grève, enterré dans le jardin ou brûlé. Mais l'augmentation du volume des déchets et leur changement de nature (plastiques, produits chimiques, etc.) a nécessité la mise en place d'une gestion collective.

Bacs individuels (porte-à-porte) Apport volontaire en bennes collectives Déchetterie

	Bacs individuels (porte-à-porte)	Apport volontaire en bennes collectives	Déchetterie
Chausey	✗	✓	✗
Bréhat	✓	✗	✓
Batz	✓	✗	✓
Ouessant	✓	✗	✓
Molène	✓	✗	✗
Sein	✗	✓	✓
Les Glénan	✗	✓	✗
Groix	✓	✗	✓
Belle-île-en-Mer	✗	✓	✓
Houat	✗	✓	✓
Hoëdic	✓	✗	✓
île-aux Moines	✓	✗	✓
Arz	✓	✗	✓
île d'Yeu	redevance incitative*	✗	✓
île d'Aix	✗	✓	✓

* Depuis 2019 : La redevance incitative est une nouvelle façon de financer la collecte et le traitement des déchets de l'île. Elle permet de payer le prix juste, c'est-à-dire en fonction de ce qui est jeté, à l'image des consommations d'eau ou d'énergie.

Réduire les déchets

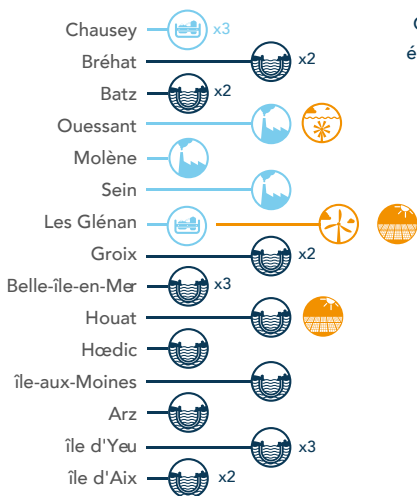
Belle-Île et Groix ont depuis quelques années leurs recycleries. Ces structures s'inscrivent pleinement dans l'économie circulaire. Chacun peut y déposer ce qui ne lui est plus utile et qui pourra servir à quelqu'un d'autre. Ce sont autant d'objets qui ne finiront pas au centre d'enfouissement ou qui ne seront pas évacués sur le continent. La réparation et le réemploi vont de pair avec la réduction des déchets à la source. C'est dans cet esprit que s'inscrivent les épiceries en vrac, dont une a été créée à Ouessant en 2018.

À Sein, en 1964, les marées et courants rapportent de trop nombreuses boîtes de conserves. Le médecin de l'île conseille alors aux habitants de ne ouvrir des deux côtés pour qu'elles coulent et ne nuisent plus à

La gestion des énergies

La maîtrise des consommations d'énergie est engagée sur la majorité des îles depuis de nombreuses années avec des programmes d'amélioration énergétique des logements. Les bâtiments publics anciens ont souvent une piètre qualité énergétique et peuvent être nettement améliorés. Ils ont pu bénéficier de différents soutiens dont par exemple le programme territoire à énergie positive et croissance verte (TEPCV) du Ministère de la Transition écologique. C'est sur les îles de Ouessant, Sein et Molène, qui sont des îles non reliées au continent par un câble électrique (ZNI : zones non interconnectées), que la transition énergétique est la plus avancée. Un objectif partagé et de nombreux programmes de soutien de l'État, de la région Bretagne, du département du Finistère, du syndicat départemental

d'énergie, des industriels énergétiques (EDF, ENEDIS, Akuo, Sabella) ont permis par exemple de réduire les émissions de CO2 de 22 % entre 2015 et 2018. Ces résultats, obtenus tant par des réductions de consommation et les premières productions d'énergie renouvelable, se poursuivent. L'objectif de zéro émission de CO2 pour 2030 semble atteignable pour peu que les projets de production d'énergies renouvelables engagés aboutissent.



Connexion au réseau électrique continental



Câble- sous-marins



Groupes électrogènes



Centrale au fioul



Éolienne



Hydrolienne Sabella D10



Centrale solaire photovoltaïque

Énergie fossile

énergies renouvelables



La transition énergétique dans les îles de la mer d'Iroise

En juillet 2015, les communes de Ouessant, Molène et Sein signaient la charte d'engagement pour la transition énergétique des îles de la mer d'Iroise. Avec leurs partenaires, elles ont engagé des actions en la matière grâce aux programmes TEPCV et BEL (Boucle Énergétique Locale), visant à diminuer les consommations de fioul de la centrale et les émissions de gaz à effet de serre associées. En 2020, la signature du Contrat de Transition Énergétique (CTE) permet de poursuivre cette démarche en associant habitants, élus insulaires et partenaires techniques et institutionnels. L'ambition première du CTE est la « décarbonisation énergétique des îles non raccordées au réseau électrique continental ». Elle se décline en quatre axes : autonomie énergétique ; implication citoyenne à la transition énergétique ; développement de la mobilité décarbonée sur Ouessant (réduction du nombre de véhicules thermiques) et limitation à la source et valorisation sur place des déchets en ressources.



Renov'iles (Ouessant, Molène, Sein et Chausey)

Pratiquement toutes les îles du Ponant, par l'intermédiaire de leur intercommunalité, bénéficient ou ont bénéficié d'un programme de soutien à la réalisation de travaux dans l'habitat privé. Le potentiel d'économies d'énergie liées au patrimoine bâti sur les îles non interconnectées restant encore important, un nouveau programme de soutien aux travaux d'économies d'énergie est mis en place par EDF SEI systèmes énergétiques insulaires (soutien financier aux travaux) et l'AIP (mise en oeuvre opérationnelle du programme) : RENOV'ÎLES.

Électrifier les phares puis les îles

Sur les îles, ce sont les phares qui ont été électrifiés les premiers pour sécuriser la navigation en mer. Ainsi le phare du Créac'h à Ouessant est électrifié en 1888... et le reste de l'île en 1953. Jusqu'à leur électrification, les îliens s'éclairaient à la chandelle, au pétrole ou au gaz butane. La radio fonctionnait avec des piles et la télévision relevait du mythe. Pendant longtemps la centrale du phare alimentait toute l'île. Quand la consommation a trop augmenté et que la centrale du phare ne suffisait plus, une seconde centrale a été construite.

Le patrimoine naturel

La gestion du patrimoine littoral et maritime des îles reste un vecteur fort de la qualité de vie et de l'attractivité touristique. Si les phénomènes bien connus d'endémisme sur les îles existent sur les îles du Ponant (Narcisse des Glénan), elles sont aussi des refuges essentiels pour des espèces emblématiques et rares comme les Grands Gravelots. Les écosystèmes insulaires sont généralement simplifiés avec des chaînes alimentaires plus courtes que sur le continent. Ils sont aussi en meilleur état écologique. En revanche ils sont plus sensibles aux invasions biologiques mais sont aussi les seuls territoires où la lutte peut s'avérer efficace avec des résultats définitifs.



Les ressources
Une difficile gestion des ressources ; des projets énergétiques innovants sur des territoires remarquables

Sites du Conservatoire du littoral et/ou des Conseils départementaux

Parc-réserves naturel(le)s

Sites Natura 2000
SIC / ZPS

Chausey	CDL	×	✓
Bréhat	×	×	✓
Batz	CDL	×	✓
Ouessant	CDL	Parc naturel marin d'Iroise et Parc naturel régional d'Armorique	✓
Molène			✓
Sein	CDL		✓
Les Glénan	CDL et CD	Réserve naturelle de Saint-Nicolas des Glénan	✓
Groix	CDL	Réserve naturelle François Le Bail	✓
Belle-île-en-Mer	CDL et CD	×	✓
Houat	CDL	×	✓
Hoëdic	CDL	×	✓
île-aux-Moines	CDL et CD	×	✓
Arz	CDL et CD	Parc naturel régional du Golfe du Morbihan	✓
île d'Yeu	×	×	✓
île d'Aix	CDL	Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis	✓



Protéger les îles, une prise de conscience ancienne

Aussi ses richesses propres, qui sont le paysage, la flore et la faune et le silence, doivent faire l'objet de mesures de protection spécifiques ». Bien avant que la notion de développement durable soit utilisée, l'AIP menait une politique qui prônait un développement économique prenant en compte l'environnement et ses limites.

Le rapport commandé en 1971 par l'AIP souligne l'importance accordée à l'environnement : « L'environnement des îles est ce potentiel de séduction qui peut fonder leur avenir économique.

L'Avenir



1971, pas ou très peu de chômage, pas encore de choc pétrolier ni de grande marée noire...

Mais des changements sont déjà en cours qui préfigurent les évolutions que l'on constatera durant ces 50 ans d'existence de l'Association.

Les îles avaient définitivement tourné le dos à une vie autarcique. Elles se pensent et se vivent de plus en plus dans leur rapport au continent : les liaisons maritimes deviennent un sujet majeur et un point de crispation et de frustration qui persiste aujourd'hui. L'économie touristique, l'attrait du continent et des sirènes urbaines transforment profondément les mentalités. Les îles deviennent de plus en plus des lieux de « passage ». Pour les touristes et les résidents secondaires, leur nombre ne va cesser de s'accroître, mais aussi pour les îliens permanents qui circulent de plus en plus « en France ». Certains partagent leur vie entre un appartement « à terre » et leur île. Et puis d'autres, quittent : il faut plus d'éducation pour les enfants, plus de santé, il faut pouvoir bénéficier des temples de la consommation, des hypermarchés... Autant ou plus même que les crises économiques et de certains métiers, c'est la prospérité qui a vidé les îles. Et peut-être que c'est une crise chronique qui les fait revenir... Mais c'est une autre histoire, c'est celle qu'on écrit en ce moment.

Denis Palluel, Président de l'association de 2008 à 2021

Sources

L'Association les Îles du Ponant remercie tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce document. Nous nous sommes appuyés sur des séries statistiques et des données issues de sources suivantes :

- ➔ Mairies des îles du Ponant
- ➔ Association les îles du Ponant
- ➔ Offices de Tourisme ou Syndicat d'Initiative des îles du Ponant
- ➔ INSEE
- ➔ DREAL Bretagne et DREAL Pays de la Loire
- ➔ Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres
- ➔ Observatoire Régional des Transports
- ➔ Comité régional du Tourisme
- ➔ Compagnies maritimes desservant les îles du Ponant
- ➔ Comités des pêches
- ➔ Des ouvrages dont celui de Louis Brigand, 2002 : « Les îles du Ponant, Histoire et Géographie des îles et archipels de la Manche et de l'Atlantique » éd. Palantines.
- ➔ ESIN – European Small Islands Federation (europeansmallislands.com)
- ➔ Presse locale : Ouest France et Le Télégramme
- ➔ Travaux de recherche : ID-îles notamment

Crédits photos : Emmanuel Berthier (p. 2, 5, 6, 8, 9, 12, 13, 16, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 26, 27, 28, 31, 34), Yannick Le Gal (p. 10), Xavier Dubois (p.35), SAFIP (p.25), AIP (p. 1, 11, 30, 35)

Crédits illustrations : Nono (p 28, 32)

Conception : AIP – Réalisation : Studio F&F

Coordination-rédaction : Capucine Boquet avec Denis Bredin, Marie Mallet, Emilie Gauter et Charlotte Courant

Édité par l'Association Les Îles du Ponant

Actualisation des données : 2021

Ce document se veut la photographie la plus précise possible de la situation des îles du Ponant au moment de sa rédaction.



Les îles du Ponant

Association les Îles du Ponant

Porte Océane, 17 Rue du Danemark,

56400 Auray

Tél. 02 97 56 52 57

iles-du-ponant.com



ANNEXE 2 : PLAN D' ACTIONS

Orientation 1 : Faire des îles résilientes face au changement climatique

→ Actions liées à l'adaptation à la montée du niveau marin et à l'intensité des événements climatiques :

Type de projets :

- Programmes de restauration des digues de protection contre les submersions marines,
- d'infrastructures portuaires,
- d'ouvrages de soutènement d'infrastructures littorales,
- de cordons dunaires ou de galets (protections littorales naturelles).

Bénéficiaires (*Statuts des porteurs de projets*) : Collectivités, EPCI, Etablissements publics territorialement compétents ex : Conservatoire du littoral

Exemples de projets identifiés :

- restauration de la digue du Phare de Goulenez île de Sein,
- Cordon de galet de Penn an Enez et lutte contre l'érosion des dunes île de Batz,
- Cale d'Arlan à Ouessant,
- rehaussement de la grande digue de Molène ...

→ Actions liées à la gestion et préservation de la ressource en eau

Type de projets :

- Programmes de restauration des réseaux d'adduction d'eau (limitation des pertes d'eau potable), des dispositifs de stockage et distribution (réserves d'eau, sous compteurs).
- Programmes d'assainissement individuels et collectifs, incluant restauration / construction de stations d'épuration,
- Projets d'économie de la ressource : récupération d'eau de pluie, rénovation remise en état, des citernes de récupération avec filtration, distribution.
- Construction / installation de nouvelles citernes...
- Campagne de sensibilisation des habitants permanents et visiteurs

Bénéficiaires : Collectivités et EPCI compétents Délégués pour la gestion eau potable et assainissement, propriétaires publics et privés pour l'accompagnement dans les dispositifs individuels de stockage et utilisation des eaux de pluie des toitures et surfaces imperméabilisées.

Exemples de projets identifiés :

- construction STEP île de Batz,
- microstation pour zones portuaires basses ou sans assainissement non collectif à Sein et Molène,
- projets d'assainissement non collectif ex Ledenes de Molène
- programmes de restauration /installation de citernes individuels maîtres d'ouvrages publics et privés...

→ **Actions liées à la diminution des facteurs de pression sur la biodiversité : lutte contre les espèces invasives.**

Type de projets : Programmes de lutte contre les invasives : de la réduction des populations à l'enlèvement des invasives.

Bénéficiaires : Collectivités, regroupement de communes, structure de gestion des espaces naturels : Etablissements publics, syndicats mixtes, associations...

Exemples de projets identifiés :

- programmes de dératisation, île de Batz, de Sein, îlots satellites d'Ouessant
- de réduction des populations de lapins à Sein,
- de ragondins à Batz,
- de chats haret (Ouessant Sein Molène),
- programme de lutte contre les plantes invasives, Renouée du Japon, Berce du Caucase... Mesures de biosécurité anti infestation ou ré-infestation (ex varroa, rats, etc...)

→ **Actions liées à la décarbonisation énergétique des îles - Extension du CTE Sein Ouessant Molène à Batz**

La décarbonisation est l'ambition du CTE des trois îles non raccordées de Ouessant, Sein et Molène .

Le CTE comprend 4 orientations stratégiques déclinée en une ou plusieurs actions :

Orientation 1 : Autonomie énergétique

- Action 1 Efficacité énergétique sur les îles de la mer d'Iroise
- Action 5 Mise en œuvre du projet PHARES sur Ouessant
- Action 6 Développement de la production photovoltaïque sur les toitures de bâtiments publics
- Action 7 Projet de production d'énergie renouvelable sur l'impluvium de Molène
- Action 10 Mise en place d'une production éolienne sur Sein
- Action 11 : Flexibilité des consommations, stockage/pilotage intelligent
- Action 12 Valorisation énergétique des déchets bois et des ligneux issus de la gestion des landes d'Ouessant

Orientation 2 : Implication citoyenne dans la transition énergétique

- Action 2 Accompagnement des habitants dans la transition énergétique des îles de la mer d'Iroise
- Action 4 Sensibilisation des acteurs économiques, usagers et visiteurs à la réduction des déchets à la source
- Action 8 Expérimentation de déplacement et pilotage de consommations d'énergie

Orientation 3 : Développement de la mobilité décarbonée sur Ouessant (réduction du nombre de véhicules thermiques)

- Action 9 Développer les bornes de recharge 100% renouvelable

Orientation 4 : Limitation à la source et valorisation sur place des déchets devenant des ressources.

- Action 3 Développer les filières locales de valorisation des déchets
- Action 4 Sensibilisation des acteurs économiques, usagers et visiteurs à la réduction des déchets à la source

Rappel : Extension des enjeux et actions du CTE à de nouveaux projets et à l'île de Batz

De nouveaux projets non évoqués dans le CTE ont vocation à être intégrés comme par exemple le projet de stockage hydrogène inter-saisonnier pour le surplus de production estivale du générateur photovoltaïque de l'impluvium, ou l'implantation d'hydroliennes de faibles puissance (20-40 kWh) à Molène.

La situation différente de l'île de Batz (raccordée au réseau électrique continental) ne l'exclue pas de l'objectif décarbonisation, ce CRTE qui la concerne l'engage pleinement dans cet objectif de décarbonisation (par exemple : développement des mobilités bas carbone, installation de bornes électriques de recharges de véhicules, meilleur isolation bâtiments communaux,...) . Les actions proposées dans le CTE ne sont donc pas exhaustives. De nouvelles actions s'apparentant aux 4 orientations prévues dans le CTE pourront donc être développées sur l'une ou l'autre des îles notamment l'île de Batz qui a précédemment bénéficié des actions TEPCV visant l'efficacité énergétique des bâtiments et la sensibilisation des citoyens aux économies d'énergie (distribution de led, sensibilisation des habitants et visiteurs)...

Orientation n°2 : Gérer durablement les ressources du territoire

- **Actions liées à la gestion, restauration et mise en valeur du patrimoine littoral et maritime des îles** (dimensions archéologiques, historiques, culturelles et architecturales),

Type de projets :

- Diagnostics préalables aux travaux de restauration et de mise en valeur des sites naturels et paysagers, de bâtiments d'intérêt patrimonial ou paysager.
- Travaux de restauration et de valorisation

Bénéficiaires : Collectivités propriétaires ou gestionnaires de sites naturels, Etablissements publics intervenant sur les îles concernées, Parcs naturels, associations compétentes sur les territoires concernés

Exemples de projets identifiés :

- restauration du phare de Goulenez île de Sein,
- restauration paysagère des pointes de Ouessant,
- restauration de moulins à Ouessant,
- restauration des puits historiques à Sein,
- restauration de la zone humide du lenn à Sein
- restauration écomusée du Niou et musée des phares et balises à Ouessant,
- restauration des zones humides à Ouessant,
- reboisement partiel de boisements dégradés (avec contrainte sémaphore) à l'île de Batz

- amélioration du fonctionnement des sites et meilleure attractivité touristique : Aménagement de l'arrivée sur l'île (accueil touristes, garages à vélos/scooters avec recharges électriques, ...) "Ile aux Moutons" île de Batz...

→ **Actions liées à la gestion des déchets**

Type de projets :

- Programme de sensibilisation à la réduction des déchets à la source
- Création - Améliorations des infrastructures de tri et de stockage des déchets.
- Mise en place d'infrastructures pour traitement et recyclage adaptés aux volumes et situations insulaires et limitant les transports de déchets sur le continent (ex : compostage pour usage local,...)
- Expérimentations de solutions innovantes dans le traitement, la réutilisation locale de divers matériaux.

Bénéficiaires : Communes ou structure regroupant plusieurs îles, EPCI, Etablissements publics, association locales

Orientation n°3 : Renforcer les capacités de logements à l'année sur les îles

→ **Actions liées au logement locatif à l'année**

Type de projets :

- Programmes, avec ou sans acquisition, de construction, restauration, réhabilitation pour création de logements locatifs conventionnés ou non.
- Programme de restauration de locatifs existants, conventionnés ou non

Bénéficiaires : Collectivités insulaires ou leurs EPCI, Bailleurs sociaux, intervention EPF

Exemples de projets identifiés :

- ancienne école sainte Anne à Ouessant,
- acquisition restauration de l'escale à Sein ,
- de l'ancienne maison des religieuses à Sein,
- restauration de 3 bâtiments légués à la commune à Sein,
- acquisition construction restauration : terrain de l'évêché à Molène
- projet de logement communaux en location à tarif social/très social pour logements de jeunes familles d'actifs à l'île de Batz
- restauration de bâtiments légués à la commune de Sein, pour logement locatifs à l'année
- projet de construction après acquisition de foncier ... construction ...

→ **Actions liées à l'accession à la propriété pour résidents l'année**

Type de projets :

- Programmes de construction, restauration, et accession à la propriété du bâtiment sur terrain maîtrisé par un Organisme de Foncier Solidaire avec dispositif de Bail Réel et Solidaire.

Bénéficiaires : Organismes de Fonciers Solidaires collectivités agréées

Orientation n° 4 : Développer les capacités du développement économique sur les îles

→ **Actions liées au soutien à l'immobilier d'entreprise**

Type de projets :

- Transformation, réhabilitation, construction de locaux techniques, avec ou sans logements pour actifs économiques associés,
- développement et création d'activités économiques (tous types de production et transformation de produits sur les îles y compris des services) permettant de développer un processus de transformation sur l'île et de limiter les déplacements de produits depuis et vers le continent (économie circulaire).

Bénéficiaires : collectivités locales et leurs groupements, établissements publics, GIP, sociétés d'économie mixte.

Exemples de projets identifiés :

- hangar communal avec box dédiés aux artisans à Sein,
- Projet de pôle artisanal à Molène...

→ **Actions liées au maintien des derniers commerces**

Type de projets : Construction transformation de locaux pour implantation de « derniers commerces » essentiels pour la vie à l'année.

Bénéficiaires : Communes, EPCI, Etablissements publics, associations locales d'usagers

Exemples de projets identifiés : réflexion sur la Boulangerie à l'île de Batz...

→ **Actions liées au développement de nouvelles formes d'activité : fablabs, tiers lieux ateliers de co-working...**

Type de projets : Construction transformation de locaux pour implantation d'espaces de co-working, fablabs, tiers lieux...

Bénéficiaires : Communes, EPCI, Etablissements publics, association locale d'usagers

Exemples de projets identifiés : projet d'espace de co-working avec la mairie et l'association de télétravailleurs d'Ouessant

→ **Actions liées à l'économie circulaire**

Type de projets :

- Programme de Micro recycleries matériauthèques adaptées au volume des échanges insulaires.
- Mise en place d'infrastructures pour traitement et réutilisation recyclage adaptés aux volumes et situations insulaires et limitant les transports de déchets sur le continent (ex : compostage pour usage local, recyclerie...)
- Expérimentations de solutions innovantes dans le traitement, la réutilisation locale de divers matériaux ex : broyage de verre pour matériaux de construction.

Bénéficiaires : Communes ou structure regroupant plusieurs îles, EPCI, Etablissements publics, associations locales

Exemples de projets identifiés :

- projet de micro-recyclerie à Ouessant
- projet d'utilisation des déchets bois et résidus d'entretien de landes à Ouessant

Orientation n°5 : Maintenir les services essentiels et accompagner les services émergents

→ **Actions liées au transport et infrastructures portuaires/aéroportuaires**

Type de projets : Restauration – restructuration des infrastructures portuaires (aéroportuaires pour Ouessant) comprenant les infrastructures portuaires proprement dites mais aussi les travaux connexes liés aux opérations de transports des passagers et marchandises (bâtiments d'attente et de stockage des passagers et des marchandises, de manutention etc.)

Bénéficiaires : maîtres d'ouvrage en charge des infrastructures : Région Bretagne, communes EPCI, organismes délégataires.

Exemples de projets identifiés :

- restauration secteur du canot de sauvetage port de Lampaul à Ouessant,
- restauration cale d'Arlan à Ouessant
- Sécurisation des anciennes cales du Ledenez de Molène,

→ **Actions liées à la connexion haut débit et aux technologies de l'information et des télécommunications**

Type de projets :

- Projets d'installations techniques mutualisées permettant un meilleur accès et débit.
- Équipement de salles collectives de formation à l'usage des TIC, tiers-lieux : fablab, espaces de co-working, de télétravail...

Bénéficiaires :

- collectivités insulaires et leurs groupements, établissements publics, organismes consulaires,
- opérateurs téléphoniques agréés par ARCEP,
- associations, établissements d'enseignement

Exemples de projets identifiés :

- salle connectée du projet d'espace de co-working à Ouessant
- conseiller numérique à Sein et Ouessant
- connexion du pôle artisanal à Molène

→ Actions liées aux services de la santé et de la dépendance

Type de projets : Investissements spécifiques : construction, réaffectation réhabilitation de bâtiments, équipements et matériels spécifiques :

- Locaux dédiés pour la continuité et/ou la permanence des soins, avec ou sans hébergements pour les personnels, maisons de santé, équipement et aménagements de locaux pour développement de la télé – médecine
- Locaux pour des permanences de services sociaux ou équivalent avec ou sans hébergements pour les intervenants
- Compensation des surcoûts des service d'aide, de soins et de service à domicile.

Accompagnement des particuliers dans l'adaptation des logements et meilleure accessibilité des personnes âgées

- Accompagnement à la constitution des dossiers d'aide (ANAH, autres dispositifs...)
- Travaux d'amélioration de l'accessibilité .

Bénéficiaires : collectivités locales, leurs groupements, associations intervenant dans le domaine de la santé et/ou de l'amélioration de l'habitat, établissements de santé...

Exemples de projets identifiés :

- projet de maison regroupement des professionnels des santé à Ouessant
- extension de Rénov'îles aux actions d'adaptation des logements au grand âge et PMR
- aide à la mobilisation des aides d'État au maintien à domicile

→ Actions liées à l'enfance et à la jeunesse

Type de projets : Construction d'infrastructures nouvelles ou réaffectation – réhabilitation de bâtiments existants :

- Maisons de jeunes
- Maison d'assistantes maternelles
- Micro-crèches
- Aires de jeu

Bénéficiaires : collectivité locale,, EPCI, Association insulaire

Exemples de projets identifiés :

- aire de jeux multi-activités à Batz
- local d'assistantes maternelles à Ouessant ...

→ Actions liées aux activités sportives et socio-culturelles

Type de projets : Projets avec ou sans acquisition de construction, de réaffectation et restauration de bâtiments et d'infrastructures dédiés aux activités sportives, et socio-culturelles.

Bénéficiaires : Les communes et/ou leurs groupements, Association, établissements publics, GIP, Sociétés d'économie mixtes.

Exemples de projets identifiés :

- projet d'achat restauration de l'escale pour salle multiusage à Sein
- la facilitation de l'accès à des équipements culturels et artistiques (Micro-folies ...)



ANNEXE 3 : INDICATEURS

Orientation 1 : Faire des îles résilientes face au changement climatique

→ Actions liées à l'adaptation à la montée du niveau marin et à l'intensité des événements climatiques :

Indicateurs de réalisation :

- Nombre de réalisations
- Superficies de zones submersibles concernées
- linéaire côtier sécurisé

→ Actions liées à la gestion et préservation de la ressource en eau

Indicateurs de réalisation :

- capacité d'épuration des projets engagés en équivalents habitants
- capacités de récupération d'eau de pluie installée/restaurée
- nombre de personnes touchées par les campagnes de sensibilisation

→ Actions liées à la diminution des facteurs de pression sur la biodiversité : lutte contre les espèces invasives.

Indicateurs de réalisation :

- Nombre et ou surfaces (végétaux) d'invasives traitées
- densités et nombre estimés après opérations
- évolution des populations animales impactées (oiseaux marins, de rivage, nicheurs au sol)

→ Actions liées à la décarbonation énergétique des îles – Extension du CTE Sein Ouessant Molène à Batz

Chaque action du CTE prévoit ses propres indicateurs (ci-dessous) :

- les actions nouvelles de production d'énergie seront évaluées sur la base de la production en kWh
- les actions du CTE seront étendues à l'île de Batz et reprendront les indicateurs des actions initiées sur les ZNI

Actions mises en œuvre	Indicateurs
ACTION N°1 : Efficacité énergétique sur les îles de la mer d'Iroise	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de logements rénovés énergétiquement - Evaluation des économies de fioul (Litres ou m3) et gains CO2 (Teq CO2) associés - Aides mobilisées (€) - Montant de travaux réalisés (€)
ACTION N°2 : Accompagnement des habitants dans la transition énergétique des îles de la mer d'Iroise	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes sensibilisée par le ou la technicien-ne basée à Ouessant pour les 3 îles - Nombre de visites à domicile par le ou la technicien-ne - Nombre de diagnostics réalisés par le ou la technicien-ne - Nombre de personnes participant aux différents animations/événements organisés lors du "Printemps des transitions" sur chaque île - Nombre d'articles, d'encarts parus dans les différents supports existants - Nombre de projets citoyens mis en œuvre - Nombre de personnes participantes aux groupements - Nombre de visites sur la plateforme interactive - Quantité d'énergie produite (kWh ou MWh) des projets citoyens d'énergie renouvelable mis en oeuvre - Evaluation des économies de fioul (Litres ou m3) et gains CO2 (Teq CO2) associés aux projets citoyens - Nombre de véhicules thermiques substitués
ACTION N°3 : Développer les filières locales de valorisation des déchets	<ul style="list-style-type: none"> - Quantité d'ordures ménagères résiduelles (tonnes) - Quantité de déchets détournés de l'enfouissement ou de l'incinération (tonnes)
ACTION N°4 : Sensibilisation des acteurs économiques, usagers et visiteurs à la réduction des déchets à la source	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre estimé de personnes sensibilisées - Nombre de ménages équipés de composteurs et de poulaillers
ACTION N°5 : Mise en œuvre du projet PHARES sur Ouessant	<ul style="list-style-type: none"> - Puissance installée (kW) - Quantité d'énergie produite (kWh ou MWh) - Evaluation des économies de fioul (Litres ou M3) et gains CO2 (Teq CO2) associés - Indépendance énergétique (% de la consommation issue de la production locale)
ACTION N°6 : Développement de la production photovoltaïque sur les toitures de bâtiments publics	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de m² de panneaux posés (m²) - Puissance installée (kWc) - Quantité d'énergie produite (kWh ou MWh) - Evaluation des économies de fioul (Litres ou m3) et gains CO2 (Teq CO2) associés aux projets photovoltaïques réalisés - Indépendance énergétique (% de la consommation issue de la production locale)
ACTION N°7 : Projet de production d'énergie renouvelable sur l'impluvium de Molène	<ul style="list-style-type: none"> - Puissance installée (kW) - Quantité d'énergie produite (kWh ou MWh) - Evaluation des économies de fioul (Litres ou M3) et gains CO2 (Teq CO2) associés - Indépendance énergétique (% de la consommation issue de la production locale)
ACTION N°8 : Expérimentations de déplacement et pilotage de consommations d'énergie	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participants à l'expérimentation Heures creuses mobiles - Nombre de participants à l'expérimentation Objets connectés - Consommation d'électricité des foyers participants lors des heures creuses mobiles (kWh ou MWh) - Pilotage des consommations dans les bâtiments publics : Nombre de capteurs installés - Pilotage des consommations dans les bâtiments publics : Gain en % et en kWh
ACTION N°9 : Développer les bornes de recharge 100% renouvelable	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de bornes de recharge installées - Energie soutirée via les bornes de recharge (kWh ou MWh)
ACTION N°10 : Mise en place d'une production éolienne sur Sein	<ul style="list-style-type: none"> - Puissance installée (kW) - Quantité d'énergie produite (kWh ou MWh) - Evaluation des économies de fioul (Litres ou M3) et gains CO2 (Teq CO2) associés - Indépendance énergétique (% de la consommation issue de la production locale)
ACTION N°11 : Flexibilité des consommations, stockage/pilotage intelligent	<ul style="list-style-type: none"> - Puissance de stockage installée (KW) - Capacité du stockage installé (Ampère heure) - Indépendance énergétique (% de la consommation issue de la production locale)
ACTION N°12 : Valorisation énergétique des déchets bois et ligneux issus de la gestion des landes d'Ouessant	<ul style="list-style-type: none"> - Quantité de déchets introduits dans l'unité de gazéification (tonnes) - Quantité d'énergie produite et injectée sur le réseau (kWh ou MWh) - Evaluation des économies de fioul (Litres ou M3) et gains CO2 (Teq CO2) associés - Economies pour la collectivité (€) - Quantité de déchets exportés sur le continent (tonnes)

Orientation n°2 : Gérer durablement les ressources du territoire

→ **Actions liées à la gestion, restauration et mise en valeur du patrimoine littoral et maritime des îles** (dimensions archéologiques, historiques, culturelles et architecturales),

Indicateurs de réalisation : Nombre de projet de restauration et/ou de mise en valeur

- du patrimoine naturel (sites et paysages)
- du patrimoine culturel et architectural

→ **Actions liées à la gestion des déchets**

Indicateurs de réalisation

- Nombre d'usagers (permanents, visiteurs) touchés par les campagnes de sensibilisation
- Quantités (tonnage volume) de déchet évités à la source, triés, réutilisés localement
- Quantités (tonnage volume) de matières résiduelles évitées et transportées sur le continent

Orientation n°3 : Renforcer les capacités de logements à l'année sur les îles

→ **Actions liées au logement locatif à l'année**

Indicateurs de réalisation : Indicateur du nombre de logements mis en location x nombre de chambre (ex T1 = 1, T2 = 2, T4 = 4), par type de logement :

- Bailleurs sociaux
- communes

→ **Actions liées à l'accession à la propriété pour résidents l'année**

Indicateurs de réalisation : Indicateur du nombre de logements OFS BRS mis en accession x nombre de chambre (ex T1 = 1, T2 = 2, T4 = 4).

Orientation n°4 : Développer les capacités du développement économique sur les îles

→ **Actions liées au soutien à l'immobilier d'entreprise**

Indicateurs de réalisation : Indicateur du nombre d'immeuble d'entreprise, et leur superficie, attribués. – nombre d'entreprises et d'ETP concernés.

→ **Actions liées au maintien des derniers commerces**

Indicateurs de réalisation : Par projet : durée annuelle d'ouverture du commerce, nombre d'ETP du commerce.

→ **Actions liées au développement de nouvelles formes d'activité : fablabs, tiers lieux ateliers de co-working...**

Indicateurs de réalisation : Par projet : nombre de travailleurs utilisant les locaux/installations – nombre d'ETP et résidents (familles enfants) conservés/crées à l'année sur l'île

→ **Actions liées à l'économie circulaire**

Indicateurs de réalisation : Par projet : quantité de matériaux sortis du cycle déchets – diminution des quantités (tonnage volume) transportées sur le continent

Orientation n°5 : Maintenir les services essentiels et accompagner les services émergents

→ **Actions liées au transport et infrastructures portuaires/aéroportuaires**

Indicateurs de réalisation : Par projet : capacité des infrastructures restaurées/améliorées en nombre de passagers et/ou quantité de fret (tonnage volume) – bilan annuel des usages

→ **Actions liées à la connexion haut débit et aux technologies de l'information et des télécommunications**

Indicateurs de réalisation : Par projet : capacité de flux numérique – indicateur de satisfaction des usagers

→ **Actions liées aux services de la santé et de la dépendance**

Indicateurs de réalisation :

- Nombre et types de professionnels de santé bénéficiaires par îles par an.
- Nombre d'usagers bénéficiaires par île, par an.

→ **Actions liées à l'enfance et à la jeunesse**

Indicateurs de réalisation : Nombre d'enfants/familles bénéficiaires par type de projet par île chaque année.

→ **Actions liées aux activités sportives et socio-culturelles**

Indicateurs de réalisation : Nombre annuel de bénéficiaires par île par projet



Contrat de relance et de transition écologique

ANNEXE 4 : RECAPITULATIF DES FINANCEMENTS ETAT (au 17 janvier 2022)

ORIENTATION DU CRTE		AXE DU PLAN DE RELANCE		DISPOSITIFS	Structure		Descriptif	Montant projet	Subvention accordée	
1	Faire des îles résilientes face aux changements climatiques	ECOLOGIE	Rénovation énergétique	Rénovation énergétique des bâtiments de l'Etat	DIRM NAMO	OUESSANT	Résilience de la tour radar	328 000 €	328 000 €	
2	Gérer durablement les ressources	ECOLOGIE	Mer	Conservatoire du littoral	Conservatoire du littoral	ILE DE SEIN	Restauration phare île de Sein	1 800 000 €	260 000 €	
		COHESION	Territoires	DSIL exceptionnelle 2020	ILE DE BATZ	ILE DE BATZ	mission de maîtrise d'oeuvre pour la consultation de la future station d'épuration	100 827 €	50 000 €	
		ECOLOGIE	Lutte contre l'artificialisation	Aires protégées OFB	PNMI	OUESSANT	Restauration expérimentale d'un site pollué à Ouessant	2 000 000 €	1 946 395 €	
		ECOLOGIE	Lutte contre l'artificialisation	Aires protégées OFB	PNMI	OUESSANT	Cartographie des habitats marins autour de l'île d'Ouessant.	300 000 €	300 000 €	
		ECOLOGIE	Lutte contre l'artificialisation	Aires protégées OFB	Centre d'étude du milieu d'Ouessant	OUESSANT			2 000 €	
3	Renforcer les capacités de logement à l'année sur les îles	ECOLOGIE	Rénovation énergétique	Rénovation énergétique des bâtiments des communes (DSIL rénovation énergétique)	MOLENE	ILE MOLENE	Acquisition et rénovation thermique d'un logement dans le bourg de Molène	95 000 €	25 000 €	
		COHESION	Territoires	DETR 2021	MOLENE	ILE MOLENE	acquisition et rénovation d'un logement dans le centre-bourg	155 000 €	50 000 €	
3 et 4	Renforcer les capacités de logement à l'année sur les îles Développer les capacités de développement économique sur les îles	ECOLOGIE	Biodiversité, lutte contre l'artificialisation	Recyclage foncier des friches #2	Commune de Molène	MOLENE	pôle artisanal, garage communal et logements saisonniers/jeunes travailleurs	734 400 €	200 000 €	
4	Développer les capacités du développement économique sur les îles	COHESION	Territoires	DETR 2021	SEIN	ILE DE SEIN	Création de gîtes dans l'ancien phare	700 000 €	160 000 €	
		TRANSITION AGRICOLE	Alimentation locale et solidaire	Alimentation locale et solidaire (Opération « paniers fraîcheur » régional) soutien de projets locaux	mairie d'Ouessant	OUESSANT	création d'un atelier de transformation de produits laitiers pour le marché local	198 500 €	79 400 €	
5	Maintenir les services essentiels et accompagner les services émergents	COMPETITIVITE	Mise à niveau numérique de l'État, des entreprises et des territoires	Continuité pédagogique - Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires	COMMUNE D ILE MOLENE	ILE MOLENE		3 740 €	2 480 €	
		COHESION	Séjour de la Santé	Investissement du quotidien pour les EHPAD	EHPAD BRUG EUSA	OUESSANT		6 829 €	6 829 €	
		COHESION	Territoires	Devenir conseiller numérique	COMMUNE D ILE DE SEIN	ILE DE SEIN		55 429 €	55 429 €	
		COHESION	Territoires	Devenir conseiller numérique	La Poste	OUESSANT		37 429 €	37 429 €	
		COHESION	Territoires	DETR 2021		MOLENE	ILE MOLENE	Mise en place de corps morts au port de Molène	39 702 €	18 000 €
		COHESION	Territoires	DETR 2021		MOLENE	ILE MOLENE	Rénovation du Roussin (ex abri du canot de la SNSMO)	199 000 €	159 000 €
		COHESION	Soutien aux collectivités	Compensation des pertes de recettes des collectivités territoriales		Mairie de OUESSANT	OUESSANT	Compensation des recettes fiscales	18 558 €	18 558 €
SOIT UN TOTAL								6 772 414 €	3 698 520 €	



ANNEXE 5 – CONTRIBUTIONS SPECIFIQUES DES SERVICES ET OPERATEURS DE L'ETAT

L'agence nationale de cohésion des territoires



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) a installé un comité local de cohésion territoriale (CLCT) présidé par le préfet, qui cadre cet appui en ingénierie sous 3 formes :

- à partir du réseau des partenaires nationaux de l'agence (Cerema, Ademe, Anah, Anru, Banque des territoires),
- ou/et à partir de l'ingénierie locale d'appui en place sur les territoires, partenaires locaux du CLCT dans le champ de l'ingénierie territoriale,
- ou/et à partir de l'ingénierie dont dispose l'agence dans le cadre de ses marchés passés avec des prestataires privés.

La Banque des territoires, un acteur majeur de l'accompagnement des projets territoriaux



1. Principales missions de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Ce groupe remplit des missions d'acteur financier au service des politiques publiques conduites par l'État et les collectivités territoriales.

La CDC est organisée autour de 5 métiers : la gestion d'actifs, la gestion de participations stratégiques, les retraites et la solidarité, le financement des entreprises via BPI France, le financement des projets de territoire via sa direction : « la Banque des territoires ». Cette dernière concentre les moyens d'intervention dédiés aux territoires pour lutter contre les fractures sociales et territoriales : elle met à la disposition des territoires ses moyens en ingénierie et ses capacités de prêt à long terme mais également d'investissement en fonds propres.

Elle accompagne les porteurs de projet qui contribuent à des territoires plus attractifs, plus durables, plus connectés et plus inclusifs.

2. Contribution au plan de relance

La Caisse des Dépôts appuie le plan de relance de l'État en déployant 26 Mds d'euros en fonds propres.

Ces 26 Mds d'euros permettront d'accroître le soutien de la Banque des Territoires en ingénierie, mais également d'investir dans des sociétés de projets aux côtés de collectivités locales (dans des sociétés d'économie mixte) ou d'acteurs économiques privés. Au-delà de sa contribution en fonds propres, la Banque des Territoires poursuit son activité de financement en prêts sur le Fonds d'épargne. Les dépôts sur les livrets d'épargne réglementée (livret A, livret de développement durable, livret d'épargne populaire) contribuent à la construction et à la rénovation énergétique des logements sociaux, mais également au financement des projets des collectivités locales.

La Banque des Territoires déploiera son plan d'action sur 4 axes prioritaires : la transition écologique, la santé et le vieillissement, l'attractivité économique des territoires à enjeux et le numérique.

Ainsi, dans le cadre du plan de relance gouvernemental du commerce, la Banque des Territoires mobilise 1 Md d'euros et renforce ses offres pour les commerces de centre-ville (accompagnement des territoires en identifiant les effets de la crise sur leurs commerces, co-financement de postes managers de commerces, financement de solutions de e-commerce et création de foncières de redynamisation).

3. Rappels sur les modalités d'intervention de la Banque des territoires pour accompagner les projets locaux

Dans le cadre du déploiement d'un accompagnement sur mesure des projets de territoires des collectivités territoriales, la Banque des Territoires accompagne l'émergence et la sécurisation des projets des collectivités ainsi que leur financement.

Accompagnement à l'émergence et la sécurisation des projets des collectivités territoriales

Via un service de renseignement téléphonique et des conférences

La Banque des Territoires via son service « Territoires Conseils » répond aux questions juridiques et financières des collectivités territoriales. Ce service est offert à toutes les communes de moins de 20 000 habitants, aux EPCI et aux communes nouvelles sans limite de taille.

Via une plateforme numérique

La Banque des Territoires a créé une plateforme numérique <banquedesterritoires.fr> qui a pour ambition de faciliter l'accès des porteurs de projet à l'information territoriale ainsi qu'aux offres de la Banque des Territoires et à celles de ses partenaires. Cette infrastructure numérique simplifie l'accès des collectivités aux services suivants :

- Des ressources juridiques et thématiques ;
- Une newsletter sur l'actualité des collectivités territoriales (Localtis) ;
- Une base de bonnes pratiques territoriales qui permet la mise en relation de porteurs de projet ;
- Des guides pédagogiques sur les thématiques d'intérêt des élus ;
- La possibilité de s'inscrire à des web conférences et des téléconférences juridiques ;
- La possibilité de s'inscrire à des journées d'information à Paris et en région sur les sujets de préoccupations des élus ;
- La mise en relation avec un écosystème d'opérateurs publics et privés, qui peuvent contribuer à l'accélération des projets de territoire ;

Via un soutien à l'ingénierie des projets

La Banque des Territoires peut apporter aux collectivités locales qui en ont le plus besoin :

- Appui d'experts internes ;
- Financement à 100% d'études (cabinets présélectionnés par la Banque des Territoires dans le cadre de marchés à bons de commande)
- Ou co-financement à 50% d'études (cabinet choisi par la collectivité).

L'objectif de ces appuis est de contribuer à des territoires plus connectés, plus inclusifs, plus durables et plus attractifs. Ils peuvent être mobilisés pour des études thématiques ou l'élaboration d'une stratégie territoriale.

Financement des projets des collectivités territoriales

La Banque des Territoires apporte des solutions de financement de long terme aux collectivités territoriales.

Via des prêts sur fonds d'épargne

Pour soutenir l'investissement territorial, la CDC, apporte des financements de long terme aux collectivités territoriales.

Les caractéristiques des prêts de la CDC se distinguent des offres pratiquées par les autres acteurs du financement des collectivités territoriales à plusieurs titres :

- Des conditions financières (taux d'intérêt et des modalités identiques et non discriminants pour toutes les collectivités), quelles que soient leur santé financière et leur localisation ;
- Toutes les collectivités territoriales sont éligibles, y compris les plus petites d'entre elles ;
- Les durées de prêt sont exceptionnellement longues (alignées sur la période d'amortissement des actifs financés) et peuvent aller jusqu'à 60 ans.

Ainsi les prêts de la CDC visent notamment à soutenir des projets en faveur :

- De la rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement ;
- De la rénovation énergétique des bâtiments publics ;
- De la construction et la modernisation des établissements éducatifs

- D'infrastructures de transport ;
- De la construction ou rénovation d'établissement médico-social ;
- De la construction ou rénovation de logements sociaux pour personnes dépendantes ;
- Du développement territorial.

Via des investissements en fonds propres dans les projets territoriaux

La Banque des Territoires investit à long terme, avec des partenaires publics et / ou privés, en investisseur avisé, dans des projets territoriaux d'intérêt général qui contribuent à des territoires plus inclusifs, plus durables, plus connectés, plus attractifs.

La Banque des Territoires intervient principalement par des prises de participations dans des structures de projets, d'initiative publique, parapublique ou privée, en capital, compte-courant d'associés, titres participatifs, obligations convertibles ou avances remboursables. Elle peut également intervenir dans des sociétés multi-projets (fonds dédiés, foncières, entreprises publique locales et filiales associées, associations), l'intermédiation permettant, dans certains cas, de démultiplier les investissements de façon efficace.

Dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir et du Grand Plan d'Investissement, la CDC est le principal opérateur, pour le compte de l'État, des actions s'adressant aux territoires, notamment dans les domaines de l'innovation territoriale, du numérique, de l'éducation et de la formation.

Contribution aux programmes nationaux territoriaux

La Banque des Territoires contribue à la mise en œuvre de certains programmes nationaux, parmi lesquels :

Petites Villes de Demain : en complément de ses prêts et de ses investissements, la Banque des territoires a mis en place une enveloppe de subventions pour soutenir l'ingénierie des territoires sélectionnés. Une partie de cette enveloppe sera mise en œuvre en Centre-Val de Loire par les Préfectures de département. Elle permettra de co-financer des chefs de projet du programme (25 % du coût), ainsi que des études (max 50 % du coût TTC) afin de faire émerger et sécuriser des projets. (à noter : le marché à bons de commande PVD reste à la main de la BDT).

Territoires d'Industrie : la Banque des Territoires, aux côtés de l'État et de sept opérateurs nationaux, mobilise des moyens financiers, techniques et humains (ingénierie et investissement) en partenariat avec les conseils régionaux, acteurs clé de la stratégie industrielle territoriale, pour faciliter le déploiement de nouveaux projets industriels.

France Services : la Banque des Territoires est l'un des partenaires majeurs du programme en assumant le rôle d'animation de la politique publique aux côtés de l'État et des partenaires et en contribuant au financement de structures fixes et itinérantes.

Quartiers productifs : la Banque des Territoires contribue à accompagner les collectivités dans la définition de stratégies territoriales de développement économique et rendre plus accessible l'offre de dispositifs existants, dans le cadre de la nouvelle convention d'objectifs pour les quartiers prévoyant 225 millions d'euros d'investissements et d'ingénierie sur trois ans.

La direction régionale aux affaires culturelles de Bretagne (DRAC)



Les principaux enjeux que porte globalement la DRAC sur le département du Finistère sont les suivants :

- 1) Restaurer, protéger et valoriser le patrimoine

- 2) Généraliser l'éducation artistique et culturelle et atteindre l'objectif du 100%

- 3) Poursuivre le maillage du territoire en matière de lecture publique et mieux structurer le réseau existant

- 4) Veiller à assurer la présence d'une offre culturelle et artistique sur l'ensemble du département notamment grâce au déploiement du dispositif des Micro-folies et au soutien des politiques culturelles portées par les EPCI, particulièrement en milieu rural

- 5) Accompagner les EPCI dans la mise en œuvre et/ou le développement de politiques locales en particulier autour des enjeux de lecture publique et d'EAC. Il s'agit notamment de développer une politique de contractualisation pluriannuelle avec les EPCI, dans le cadre d'un partenariat plus global avec le Conseil départemental et le Conseil régional.

L'établissement public foncier de Bretagne



L'EPF peut accompagner les collectivités en apportant son ingénierie sur les problématiques foncières de renouvellement urbain.

Il peut cofinancer des études qui intègrent un volet foncier, des approches de type référentiel foncier ou des études pré-opérationnelles.

Il a vocation à réaliser du portage foncier (acquisitions, déconstruction, réhabilitation des sols) pour soutenir prioritairement des opérations de logement en renouvellement urbain.

Pour cela il conclut des conventions spécifiques avec les collectivités.

L'agence de l'eau Loire-Bretagne



Établissement public de l'État, l'agence de l'eau apporte aux élus et aux usagers du bassin une vue d'ensemble des problèmes liés à la gestion de l'eau et les moyens financiers qui leur permettent d'entreprendre une politique cohérente.

Un objectif : reconquérir la qualité des eaux

L'agence de l'eau Loire-Bretagne participe à la mise en œuvre des politiques nationales et européennes pour l'eau. Son principal objectif : reconquérir le bon état des eaux sur l'ensemble du territoire du bassin Loire-Bretagne. Couvrant près d'un tiers du territoire métropolitain, l'agence répond à une diversité de contextes et de réalités territoriales. Elle travaille main dans la main avec les acteurs locaux pour des eaux de qualité.

Une expertise, des moyens au service des élus

L'agence de l'eau met à disposition ses moyens et ses compétences pour aider élus et acteurs locaux dans leurs projets pour l'eau.

6 missions :

- Surveiller la qualité de l'eau
- Planifier les actions et définir les objectifs
- Collecter les redevances
- Financer des projets territoriaux
- Sensibiliser les citoyens
- Soutenir les actions de solidarité internationale

Pour agir, elle perçoit des redevances auprès des utilisateurs d'eau et attribue des aides financières aux actions d'intérêt commun. Les assiettes et taux des redevances et les aides financières sont précisés dans un programme pluriannuel d'intervention approuvé par le comité de bassin.

En 2020, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a apporté près de 246 millions d'euros en faveur des actions pour l'eau conduites par les collectivités, les acteurs économiques et les associations.

Sur le volet Assainissement, un travail de priorisation a été mené qui conduit à retenir des systèmes d'assainissement prioritaires eu égard des enjeux de dégradation des masses d'eau Cours d'eau et des usages littoraux dégradés (2019-2021, exercice renouvelé pour 2022-2024).